

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE  
SNEP



NOTICE D'INFORMATION

**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE REGULARISER LE  
MARCHÉ**

**PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT  
PREVUE LE 3 AOUT 2015**

ORGANISME CONSEIL

**BMCE CAPITAL**   
GROUPE BMCE

**Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières**

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 hijra 1423 -24 février 2003- l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 15 juillet 2015, sous la référence n° VI/EM/019/2015

# ABREVIATIONS

---

<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>BVC</b>	Bourse des Valeurs de Casablanca
<b>BMCE</b>	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
<b>CA</b>	Chiffre d’Affaires
<b>CDVM</b>	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
<b>CMP</b>	Cours Moyen Pondéré
<b>DAP</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions
<b>EBE</b>	Excédent Brut d’Exploitation
<b>EBITDA</b>	Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization
<b>IG</b>	Intégration globale
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>MAX</b>	Maximum
<b>MEE</b>	Mise en équivalence
<b>MIN</b>	Minimum
<b>M MAD</b>	Millions de Dirhams Marocains
<b>PVC</b>	Polyvinyl Chloride
<b>RN</b>	Résultat Net
<b>RNPG</b>	Résultat Net Part du Groupe
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée

# AVERTISSEMENT

---

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

# SOMMAIRE

---

<b>ABREVIATIONS</b>	<b>2</b>
<b>AVERTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE I : ATTESTATIONS</b>	<b>5</b>
I.    LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
II.   LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
III.  L'ORGANISME CONSEIL	12
IV.   LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES	12
<b>PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT</b>	<b>13</b>
I.    CADRE JURIDIQUE	14
II.   OBJECTIFS DU PROGRAMME	15
III.  CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME	16
IV.   DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME	17
V.    FINANCEMENT DU PROGRAMME	17
VI.   MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME	17
VII.  MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE	19
VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE	20
IX.   INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SNEP	27
X.    TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL	28
<b>PARTIE III : PRESENTATION DE SNEP</b>	<b>29</b>
I.    RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	30
II.   ACTIVITE ET ORGANISATION	33
III.  REPARTITION DU CAPITAL	39
IV.   EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES	39
<b>PARTIE IV : FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>46</b>

# PARTIE I : ATTESTATIONS

---

## I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	SNEP
<b>Représentant légal</b>	M. Miloud Chaabi
<b>Fonction</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	233, Boulevard Mohammed V 20 000 - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	(212) 05.22.44.69.98/80
<b>Numéro de fax</b>	(212) 05.22.44.79.04
<b>Adresse électronique</b>	administrateur@snep.ma

Le Conseil d'Administration représenté par Monsieur Miloud CHAABI, Président du Conseil d'Administration, atteste que, à sa connaissance, à la date du visa de la notice d'information :

- La société détient directement 120 000 actions représentant 5% du capital social ;
- La société ne détient aucune action indirectement via ses filiales.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Miloud Chaabi**  
Président du Conseil d'Administration

## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Coopers Audit Maroc
Représentant	Asmaa Resmouki	Abdelaziz ALMECHATT
Adresse	288, Bd Zerktouni, Casablanca - Maroc	83, avenue Hassan II 20130 - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 22 47 34	+212 5 22 27-50-02
Numéro de fax	+212 5 22 22 40 21	+212 5 22 27-48-90
Adresse électronique	Asmaaresmouki@deloitte.co.ma	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com
1 <sup>er</sup> exercice soumis au contrôle	2008	2010
Date de renouvellement du mandat actuel	24 Juin 2014	25 Juin 2013
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2016	AGO statuant sur l'exercice 2015

---

### Les commissaires aux comptes

*Deloitte Audit*

*Coopers*

*Asmaa Resmouki*

*Abdelaziz Al Mechatt*

*Associé*

*Associé*

## Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 512 215 629 MAD, dont un bénéfice net de 4 405 500 MAD.

### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la SNEP a valorisé ses titres propres sur la base du cours moyen de décembre 2014 pour 25.6 MMAD et ce conformément aux normes comptables en vigueur. Néanmoins, ce cours a baissé de 213 MAD en décembre 2014 à 146 MAD en mars 2015.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 31 mars 2015

### **Les Commissaires Aux Comptes**

***Deloitte Audit***

Asmaâ Resmouki

Associé

***Coopers Audit Maroc***

Abdelaziz Al Mechatt

Associé

**Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 521 116 137 MAD, dont un bénéfice net de 8 377 520 MAD.

**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 Mars 2014

**Les Commissaires Aux Comptes**

***Deloitte Audit***

Asmaâ Resmouki

Associé

***Coopers Audit Maroc***

Abdelaziz Al Mechatt

Associé

## Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) S.A et de ses filiales (Groupe SNEP), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 479 880 milliers de dirhams compte tenu d'une perte nette consolidée de 13 041 milliers de dirhams.

### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble SNEP constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la SNEP a valorisé ses titres propres sur la base du cours moyen de décembre 2014 pour 25.6 MMAD et ce conformément aux normes comptables en vigueur. Néanmoins, ce cours a baissé de 213 MAD en Décembre 2014 à 146 MAD en Mars 2015.

Casablanca, le 31 Mars 2015

### **Les Commissaires Aux Comptes**

#### ***Deloitte Audit***

Asmaâ Resmouki

Associé

#### ***Coopers Audit Maroc***

Abdelaziz Al Mechat

Associé

**Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) S.A et de ses filiales (Groupe SNEP), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 492 921 milliers de dirhams compte tenu d'une perte nette consolidée de 8 482 milliers de dirhams.

**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble SNEP constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé

Casablanca, le 28 mars 2014

**Les Commissaires Aux Comptes**

***Deloitte Audit***

Asmaâ Resmouki

Associé

***Coopers Audit Maroc***

Abdelaziz Al Mechat

Associé

## L'Organisme Conseil

---

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>BMCE Capital</b>
<b>Représentant légal :</b>	Khalid Nasr
<b>Fonction :</b>	Président du Directoire
<b>Adresse :</b>	Tour BMCE – rond point Hassan II - Casablanca
<b>Téléphone :</b>	05-22-49-89-64
<b>Télécopie :</b>	05-22-49-29-58
<b>E mail :</b>	k.nasr@bmcek.co.ma

---

### Attestation

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de SNEP à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de la société ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés au 31/12/2013 et au 31/12/2014 ;
- Et, l'étude de l'évolution de l'historique du cours SNEP à travers l'analyse de la liquidité, la volatilité et l'évolution du titre ayant permis de fixer les prix maximum d'achat et minimum de vente tels que présentés dans la notice d'information

**Khalid NASR**  
Président du Directoire

### **III. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES**

---

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

---

<b>Responsable</b>	M. Mohammed REGBA
<b>Fonction</b>	Directeur Général Délégué
<b>Adresse</b>	Route côtière 111, Mohammedia.
<b>Numéro de téléphone</b>	(212) 05.23.32.43.28
<b>Numéro de fax</b>	(212) 05.23.32.43.44
<b>Adresse électronique</b>	m.regba@snep.ma

---

## PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT

---

## I. CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre du présent programme de rachat s'inscrit dans le cadre législatif mis en place (i) par les articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996) relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05, (ii) par le décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 22 Dou-al Hijja (24 février 2003), fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché et (iii) par la circulaire du CDVM.

Le programme de rachat de SNEP de ses propres actions en Bourse, proposé par le Conseil d'Administration tenu le 9 Juin 2015, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 3 août 2015 statuant aux conditions de quorum et de majorité requise. Ledit programme fera l'objet des résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions légales et statutaires et légales de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et agissant aux termes :

- **Des articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 30 août 1996** relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20/05 ;
- **Du Décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010), modifiant et complétant le décret N 2-02-556 du 22 Dou-al Hijja 1423 (24 février 2003)** fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- **De la circulaire du CDVM.**

Et, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au programme de rachat en Bourse par SNEP de ses propres actions en vue de régulariser le marché, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par le CDVM, et **autorise expressément ledit programme de rachat** tel que proposé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 9 Juin 2015.

<b>Titres concernés</b>	Actions SNEP
<b>Nombre maximum d'actions à détenir(*)</b>	180 000 actions, soit 7,5% du capital*
<b>Somme maximale à engager</b>	MAD 36 000 000
<b>Délai de l'autorisation</b>	18 mois
<b>Calendrier du programme</b>	Du 13 août 2015 au 12 Février 2017
<b>Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)</b>	
➤ <b>Prix minimum de vente</b>	MAD 100 par action
➤ <b>Prix maximum d'achat</b>	MAD 200 par action
<b>Mode de financement</b>	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

\*Incluant les 120 000 actions (soit 5% du capital) détenues au 30/06/2015 par la société.

Les dividendes relatifs aux actions auto-détenues seront placés en report à nouveau dès leur distribution

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, sans exception ni réserve, au Conseil d'Administration représenté par son Président, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

Dans le cadre de l'exécution du programme de rachat, un mandat de gestion a été signé entre SNEP et BMCE Capital Bourse en vue de régulariser le cours de SNEP en Bourse.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales et administratives prescrites par la loi.

A cet effet, la société prévoit d'insérer, dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration soumis à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels, une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie du rapport présente notamment des informations communiquées mensuellement au CDVM, les résultats du programme en termes d'évolution du cours et de la volatilité, et en terme financier pour la société. Cette information sera incluse également dans le rapport annuel.

## **II. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

---

Le Conseil d'administration de SNEP souhaite renouveler le programme de rachat par SNEP de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action SNEP sur le marché boursier. Au titre de ce programme, ces interventions se feront sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca en cas de variation excessive du cours sur le marché que ce soit à la hausse comme à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normal du cours sur le marché. Le programme de rachat d'actions propres par SNEP en vue de régulariser le marché de ses titres ne peut poursuivre d'autres objectifs que la régularisation du cours de l'action sur le marché boursier.

En particulier, il ne peut avoir pour objectif :

- La constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation postérieure des titres rachetés ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

### III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

▪ <b>Titres concernés</b>	Actions SNEP
▪ <b>Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)</b>	
➤ <i>Prix maximum d'achat</i>	MAD 200
➤ <i>Prix minimum de vente</i>	MAD 100
▪ <b>Nombre maximum d'actions à détenir(*)</b>	180 000 actions*
▪ <b>Part maximale du capital à détenir</b>	7,5% du capital, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 3 Août 2015 du programme de rachat de ses propres actions en vue de régulariser le marché.
▪ <b>Somme maximale à engager</b>	MAD 36 000 000
▪ <b>Mode de financement</b>	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires.
▪ <b>Durée du programme</b>	18 mois
▪ <b>Calendrier</b>	Date de début du programme : 13 août 2015 Date de fin du programme : 12 Février 2017

\*Incluant les 120 000 actions (soit 5% du capital) détenues au 30/06/2015 par la société.

Les caractéristiques du programme de rachat de SNEP ont été fixées par le Conseil d'Administration de ladite société tenu le 9 Juin 2015, conformément (i) aux articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996), (ii) au décret n°2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) et (iii) à la circulaire du CDVM.

Conformément aux dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 telles que modifiées et complétées par la Loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, SNEP ne pourra pas détenir ses actions propres pour une valeur supérieure à ses réserves autres que légales. Au 31/12/2014, SNEP dispose de réserves autres que la réserve légale de MAD 71 075 142.

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le Marché Central sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de MAD 36 000 000.

Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves facultatives ni au maximum autorisé par l'Assemblée Générale du 3 Août 2015.

Dans le cas où SNEP procéderait pendant la durée du programme de rachat à la distribution voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire du 3 Août 2015, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Il est à préciser également que, conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'Assemblée Générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

## **IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME**

---

Conformément à l'article 281 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la Loi 20-05 relative aux sociétés anonymes et au projet de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale, le programme de rachat objet de la présente notice d'information s'étalera sur une période de 18 mois, du 13 Août 2015 au 12 Février 2017, soit la durée maximale autorisée par la loi.

De même, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des Valeurs, qui stipule que l'émetteur désirent mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, SNEP devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le jeudi 6 août au plus tard.

Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Le programme ne peut démarrer que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin de programme.

## **V. FINANCEMENT DU PROGRAMME**

---

SNEP prévoit d'assurer le financement du présent programme de rachat d'actions par la mobilisation de sa trésorerie disponible ainsi que par les concours bancaires éventuellement et ce, aux conditions du marché. Au 31/12/2014, la trésorerie disponible de SNEP se monte à MAD 4 174 240.

## **VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME**

---

SNEP envisage de confier la gestion et l'exécution du programme de rachat objet de la présente notice d'information à BMCE Capital Bourse.

Lorsqu'une opération sur titres a un impact sur le nombre d'actions ou leur nominal, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, SNEP prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider par son Assemblée Générale et le CDVM, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance BMCE Capital Bourse afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

Le programme de rachat en vue de régulariser le marché de l'action consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordre d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire la volatilité et les variations excessives du cours de l'action.

Le rachat d'actions en vue de régulariser le marché intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours. L'intervention de la société de bourse ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

Les opérations d'achat et de vente se feront en fonction des situations du marché par BMCE Capital Bourse, selon le mandat de gestion couvrant le programme de rachat confié par SNEP, représentée par son Directeur Général, Mr Mohamed REGBA et ratifié en date du 6 juillet 2015 pour une durée de 18 mois à compter de la date de début dudit programme.

BMCE Capital Bourse doit être seule juge des mouvements et des montants d'intervention sur le marché dans le cadre du programme de rachat. Le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

SNEP s'engage également à ne pas initier d'ordre de bourse en application du programme de rachat ni de donner des instructions de nature à orienter les interventions de BMCE Capital Bourse.

Dans le cadre du programme de rachat, BMCE Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat et la vente des actions SNEP, sous réserve notamment du respect :

- Du cadre légal et réglementaire régissant les rachats d'actions en Bourse ;
- Des prix d'intervention votés par l'Assemblée Générale ;
- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale ;
- Du montant des réserves facultatives de SNEP si ces dernières deviennent inférieures au montant maximal à engager par la société ;
- Des dispositions de l'article 279 de la loi sur la SA.

Toutefois, SNEP a la faculté de limiter, par voie d'avenant express, dûment signé par les parties, l'étendue des pouvoirs délégués à BMCE Capital Bourse, moyennant le respect par SNEP d'un délai d'information de deux jours ouvrés préalablement à la date de prise d'effet de cette limitation de pouvoirs. Dans cette situation, SNEP devra informer sans délais le CDVM et la Bourse de Casablanca.

BMCE Capital Bourse est tenu :

- D'établir et de transmettre au Mandant un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du Programme de Rachat (lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions de la société de bourse, commissions Bourse de Casablanca (Montant TVA et montant nets) ;
- D'établir et de transmettre au Mandant une analyse mensuelle du marché des actions SNEP de telle manière à permettre au Mandant d'apprécier la régularisation dudit marché ;
- De tenir un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat, autorisés par l'AG. Ce registre indique l'ordre chronologique desdites transactions notamment les mentions suivantes :
  - La date et l'heure de la transaction ;
  - Le cours et le sens de la transaction ;
  - Le nombre d'actions objet de la transaction ;
  - Le coût total de l'opération ;
  - La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.
- De transmettre au Mandant, au CDVM et à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'Opération.

Dans le délai de 5 jours après la fin de chaque mois, SNEP informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la SA.

## **VII. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE**

---

BMCE Capital Bourse agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par SNEP. En aucun cas, BMCE Capital Bourse ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat.

BMCE Capital Bourse perçoit de SNEP une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat. Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le Marché Central. L'intervention sur le Marché de Blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, BMCE Capital Bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché.

Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

BMCE Capital Bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par BMCE Capital Bourse dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où SNEP est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

En termes de volume, BMCE Capital Bourse s'assure que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse pas la plus élevée des valeurs suivantes :

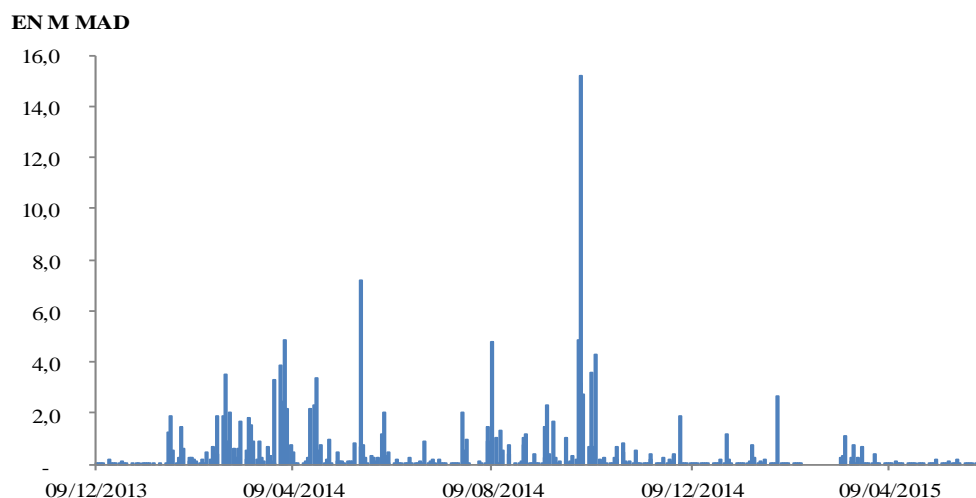
- 25% du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
- 500 actions à l'achat et à la vente.

Le nombre quotidien moyen précité est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée sauf dérogation, conformément aux dispositions de l'article I.4.33 de la circulaire du CDVM.

## VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE

### 1. Évolution de la liquidité :

#### Evolution de la liquidité du titre SNEP



Source : BMCE Capital Research

Du 9 décembre 2013 au 8 juin 2015, les échanges sur le titre SNEP se sont montés à 636 254 actions, pour un volume de M MAD 166,5 au cours moyen pondéré -CMP- de MAD 261,7. Le coefficient de liquidité<sup>1</sup> s'établit ainsi à 26,5%.

La moyenne quotidienne des volumes traités s'établit à K MAD 444, correspondant à 1 697 titres négociés en moyenne par jour de Bourse. Signalons que ce flux transactionnel a été intégralement réalisé sur le Marché Central.

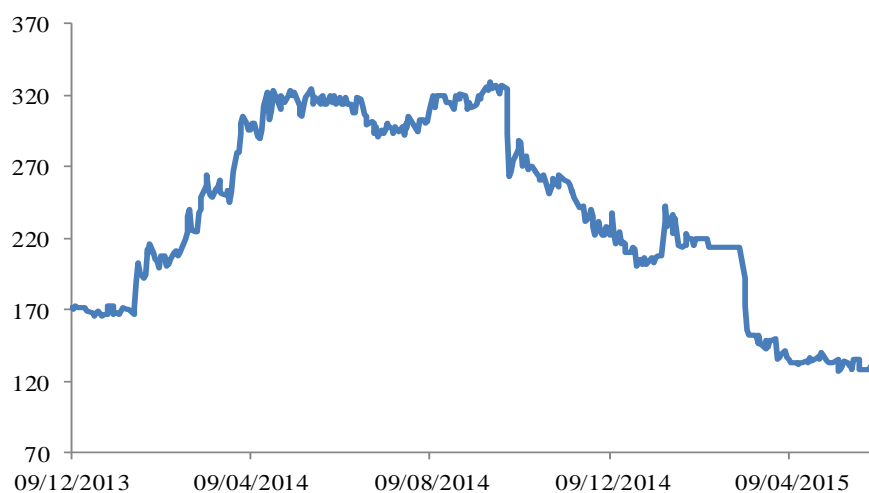
Au cours de cette période, le volume maximum par séance a été de M MAD 15,2 enregistré le 1<sup>er</sup> octobre 2014, soit 57 426 titres SNEP échangés à un cours moyen de MAD 264,1. De même, la séance du 19 mai 2014 a drainé un volume de M MAD 7,2, soit 22 098 titres échangés au CMP de MAD 324,7.

Pour sa part, le taux de cotation<sup>2</sup> sur la période d'observation de l'action SNEP ressort à 95,5%. En effet, le nombre de jours de cotation du titre SNEP s'élève à 358 jours contre 375 jours de Bourse.

<sup>1</sup> Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre le nombre d'actions échangées et le nombre de titres composant le capital.

<sup>2</sup> Le taux de cotation est le rapport entre le nombre de séances cotées et le nombre de jours de Bourse sur la période du 9 décembre 2013 au 8 juin 2015.

## Evolution du cours de SNEP



Source : BMCE Capital Research

## 2. Évolution du cours et de la volatilité :

### a- Evolution du cours :

Entre le 9 décembre 2013 et le 8 juin 2015, le cours moyen pondéré de la valeur SNEP ressort à MAD 261,7 avec un minimum de clôture de MAD 120,7 enregistré le 08/06/2014 et un maximum de MAD 329,7 réalisé le 18/09/2014.

En MAD*	CMP	Min	Max
Du 11/05/2015	128,6	120,7	135,5
Du 09/03/2015	144,9	120,7	191,8
Du 09/12/2014	176	120,7	243
Du 09/09/2014	247	120,7	329,7
Du 09/06/2014	259,6	120,7	329,7
Du 09/12/2013	261,7	120,7	329,7

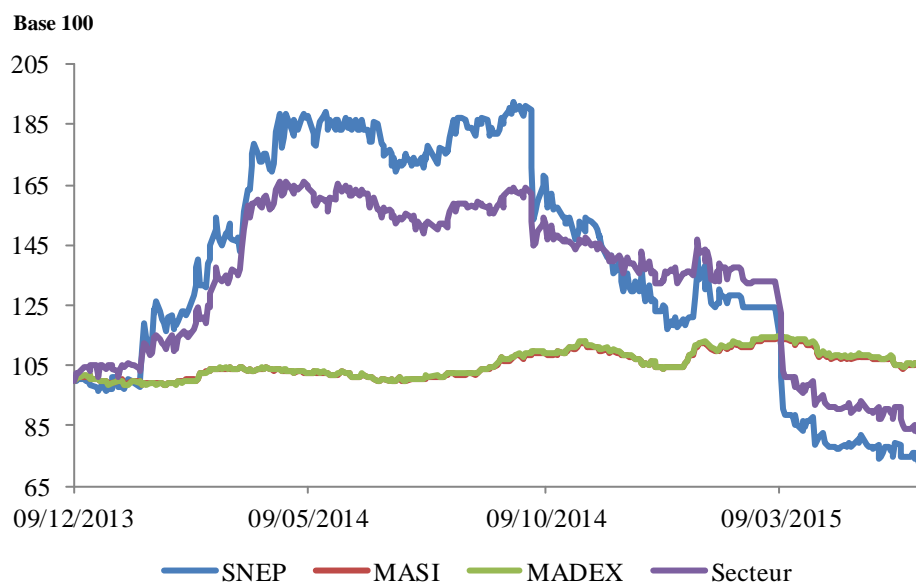
Au 08/06/2015

Nb : Min et Max de clôture

Source : BMCE Capital Research

Au cours de cette période, SNEP a sous-performé le marché, accusant une perte de -29,4% à MAD 120,7 en date du 8 juin 2015, contre des bénéfices respectifs de +5,2% à 9 723,73 points pour le MASI, de +5,7% à 7 958,32 points pour le MADEX et une contre-performance de -19,4% à 1 182,25 points pour son indice sectoriel.

## Evolution comparée de SNEP, du MASI, MADEX et le l'indice Chimique



Source: BMCE Capital Research

Signalons que l'évolution du cours du titre SNEP a été marquée par quatre principales phases :

- Une période d'ascension allant du 9 décembre 2013 au 30 avril 2014 où le titre gagne plus de 86,33% et affiche un CMP MAD 252,4. Le cours enregistre sur cette période un plus haut de clôture de MAD 323 et brasse des flux de M MAD 62,8 ;
- Une phase d'hésitation de faible amplitude jusqu'au 29 septembre 2014 où l'action évolue en dents de scie, affichant une performance de +3,44% à un CMP de MAD 314,4. Durant cette période, le titre brasse une volumétrie de M MAD 46,7 et enregistre des plus haut et plus bas de clôture respectifs de MAD 329,7 et MAD 290,1 ;
- Un mouvement globalement baissier jusqu'au 9 mars 2015 où le titre se contracte de 34,4%, enregistrant un CMP de MAD 258,2 et un plus bas de clôture de MAD 191,8. Au cours de de cette période, la volumétrie générée ressort à M MAD 50,8 ;
- Et, un canal de forte correction suivi d'une phase de stabilisation s'étalant jusqu'au 8 juin 2015 où le titre se défait de 30,1%. Le cours enregistre sur cette période un plus bas de clôture de MAD 120,7, un CMP de MAD 144,9 et concentre des flux de M MAD 6,2.

### Les principales phases du cours de SNEP



Source: BMCE Capital Research

#### b- Evolution de la volatilité :

La volatilité historique du titre SNEP retracée dans le tableau ci-dessus, traduit des fluctuations plus importantes que celles de ses indices de référence.

Volatilité	SNEP	MASI	MADEX	Secteur	VR
1 mois	44,5%	7,7%	8,3%	35,7%	-99,8%
3 mois	51,5%	7,7%	8,1%	41,9%	-81,4%
6 mois	47,7%	8,9%	9,4%	36,5%	4,7%
9 mois	45,8%	8,6%	9,0%	33,5%	7,4%
12 mois	42,1%	8,0%	8,4%	30,7%	12,9%
18 mois	42,4%	7,5%	7,9%	30,5%	-6,1%

Source : BMCE Capital Research

En effet, entre le 9 décembre 2013 et le 8 juin 2015, la volatilité se situe à 42,4% pour SNEP contre 7,5% pour le MASl, 7,9% pour le MADEX et 30,5% pour l'indice sectoriel.

La volatilité historique sur 1 mois glissant ressort, pour sa part, à 44,5% pour SNEP comparativement à 7,7% pour l'indicateur de toutes les valeurs cotées, à 8,3% pour l'indice des valeurs du continu et à 35,7% pour l'indice sectoriel.

Notons que la volatilité historique est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action, multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés. De manière générale, la formule est la suivante :

Avec :

$$VH = \sqrt{250} * \sqrt{\frac{1}{N-1} \sum_1^t (R_t - \bar{R})^2}$$

**VH** est la volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières.

**N** : Nombre de performances calculées pendant la période.

$\bar{R}$  : Moyenne des rendements

$R_t$  : Variation quotidienne des cours de l'action entre la date  $t$  et à la date  $t-1$

### 3. Tracking du cours du titre SNEP:

De décembre 2013 à mai 2015, les quantités moyennes mensuelles transigées sur le titre SNEP oscillent entre un minimum de 77 titres transigés au cours du mois de février 2015 à un CMP mensuel de MAD 218 et un maximum de 5 750 titres échangés durant le mois d'octobre 2014 à un CMP mensuel de MAD 269.

SEANCE	CMP	Plus bas*	Plus haut*	Quantité moyenne
<b>2013</b>				
Décembre	170	165	177	278
<b>2014</b>				
Janvier	196	166	216	1 674
Février	220	199,15	240	3 263
Mars	258	224,15	280	3 417
Avril	306	280	323	3 357
Mai	321	304,7	324	1 827
Juin	316	299	320	888
Juillet	297	290,1	305	772
Août	310	300,5	321	2 623
Septembre	315	292,5	330	2 031
Octobre	269	251	288	5 750
Novembre	241	222	264	657
Décembre	213	200,2	238	826
<b>2015</b>				
Janvier	221	202	243	1 067
Février	218	213,1	220	77
Mars	150	135	213	1 367
Avril	136	132	141	212
Mai	131	127,15	135	326

\*Sur la base des cours de clôture

Source : BMCE Capital Research

### 4. Éléments de fixation de la fourchette :

Partant de la volonté de SNEP de pouvoir agir sur le cours afin de limiter l'amplitude des variations du cours du titre en Bourse, le prix minimum de vente a été fixé à MAD 100. En effet, ce seuil avoisine le minimum de clôture enregistré par l'action SNEP durant la période d'étude qui est de MAD 120,7.

Après avoir fixé le prix minimum de vente à MAD 100 et compte tenu de l'évolution historique du cours du titre SNEP, le prix maximum d'achat a été défini à MAD 200, niveau qui semble présenter un *upside* de 100% par rapport au prix minimum d'intervention.

En conclusion, la nouvelle fourchette proposée pour le programme de rachat de l'action SNEP est de [MAD 100 ; MAD 200]. Cette fourchette serait adéquate pour permettre à SNEP d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre.

### Argumentaire de la fourchette de SNEP



## 5. Programmes de rachat précédents :

Les précédents programmes de rachat lancé par SNEP le 31 mars 2008 présentait les caractéristiques suivantes :

### a – Programme I :

▪ <b>Titres concernés :</b>	Actions SNEP
▪ <b>Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :</b>	
➤ <i>Prix maximum d'achat et de vente:</i>	MAD 1 850
➤ <i>Prix minimum d'achat et de vente :</i>	MAD 1 350
▪ <b>Nombre maximum d'actions à détenir :</b>	120 000 actions
▪ <b>Part maximale du capital à détenir :</b>	5,0% du capital
▪ <b>Montant Maximal à engager</b>	MAD 222 000 000
▪ <b>Durée du programme :</b>	18 mois.
▪ <b>Calendrier :</b>	Date de début du programme : 31 mars 2008 Date de fin du programme : 30 septembre 2009

Source : BMCE Capital Bourse

Dans le cadre de ce programme, SNEP a constaté au cours des exercices 2008 et 2009 des provisions pour des montants respectifs de M MAD 38,0 et de M MAD 47,0 comptabilisés sur les moins-values du portefeuille actions auto-détenu dans le cadre du programme de rachat.

**b – Programme II :**

▪ <b>Titres concernés :</b>	Actions SNEP
▪ <b>Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :</b>	
➤ <b>Prix maximum d'achat :</b>	MAD 600
➤ <b>Prix minimum de vente :</b>	MAD 380
▪ <b>Nombre maximum d'actions à détenir :</b>	120 000 actions
▪ <b>Part maximale du capital à détenir :</b>	5,0% du capital
▪ <b>Montant Maximal à engager :</b>	MAD 72 000 000
▪ <b>Durée du programme :</b>	18 mois.
▪ <b>Calendrier :</b>	Date de début du programme : 1 <sup>er</sup> septembre 2010 Date de fin du programme : 29 février 2012

Source : BMCE Capital Bourse

SNEP a constaté au cours des exercices 2010, 2011 et 2012 des provisions pour des montants respectifs de M MAD 2,7, de M MAD 10,8 et de M MAD 12,4 comptabilisés sur les moins-values du portefeuille actions auto-détenu dans le cadre du programme de rachat.

**– Programme III :**

▪ <b>Titres concernés :</b>	Actions SNEP
▪ <b>Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :</b>	
➤ <b>Prix maximum d'achat :</b>	MAD 175
➤ <b>Prix minimum de vente :</b>	MAD 275
▪ <b>Nombre maximum d'actions à détenir :</b>	180 000 actions
▪ <b>Part maximale du capital à détenir :</b>	7,5% du capital
▪ <b>Montant Maximal à engager :</b>	MAD 49 500 000
▪ <b>Durée du programme :</b>	18 mois.
▪ <b>Calendrier :</b>	Date de début du programme : 1 <sup>er</sup> mars 2013 Date de fin du programme : 29 août 2014

Source : BMCE Capital Bourse

SNEP a constaté au cours de l'exercice 2013 une provision pour un montant de M MAD 3,2 comptabilisée sur les moins-values du portefeuille actions auto-détenu dans le cadre du programme de rachat. En 2014, la société a enregistré une reprise de M MAD 5,2.

Le tableau suivant résume les principales informations relatives aux programmes de rachat de SNEP depuis le 31/03/2008 et gérés par BMCE Capital Bourse en qualité de mandataire :

### Caractéristiques des programmes précédents

	Premier Programme	Deuxième programme	Troisième programme
Durée du programme	18 mois	18 mois	18 mois
Début du programme	31 mars 08	1 <sup>er</sup> sept 10	1 <sup>er</sup> mars 13
Fin du programme	30 sept 09	29 févr 12	29 août 14
Prix minimum de Vente	MAD 1 350 <sup>3</sup>	MAD 380	MAD 175
Prix maximum d'Achat	MAD 1 850 <sup>3</sup>	MAD 600	MAD 275
Nombre d'actions	120 000	120 000	180 000
Pourcentage du Capital	5%	5%	7,5%
Montant maximal à engager	MAD 222 000 000	MAD 72 000 000	MAD 49 500 000
Cours le plus haut	MAD 1 395	MAD 428	MAD 324
Cours le plus bas	MAD 436,9	MAD 266	MAD 145
Cours moyen pondéré	MAD 870,9	MAD 368,5	MAD 259
Taux de cotation	100%	99,5%	99,7%
Volatilité 3 mois	31,1%	33,7%	26,8%
Volatilité 12 mois	42,2%	31,6%	43,4%
Volatilité période	40,5%	27,6%	41,2%
Nb actions achetées	60 801	59 199	0
Nb actions vendues	0	0	0
Stock début	0	60 801	120 000
Stock fin	60 801	120 000	120 000
% capital détenu	2,5%	5%	5%
Valeur des actions auto-détenues	MAD 74 101 734	MAD 96 612 068	MAD 38 520 000
Plus / moins-value réalisée du programme	MAD 0	MAD 0	MAD 0
Provision/reprise constituée à la clôture de l'exercice	MAD 47 045 289 <sup>4</sup>	MAD 72 920 468,96 <sup>5</sup>	MAD 71 004 068,96 <sup>6</sup>

Source : BMCE Capital Bourse

Au 30/06/2015, la moins-value latente sur les actions auto-détenues par la société SNEP se monte à MAD 82 026 069.

## IX. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SNEP

L'intention de SNEP n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société autre que l'enregistrement des plus ou moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres. Les ajustements dus aux fluctuations des cours de l'action SNEP devraient avoir un impact sur les provisions de SNEP en cas de moins-values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

<sup>4</sup> Source : Etats financiers semestriels aux 31/12/2009.

<sup>5</sup> Source : Etats financiers annuels aux 31/12/2012.

<sup>6</sup> Source : Etats financiers annuels aux 31/12/2014.

En faisant l'hypothèse que SNEP acquiert tous les titres visés par le programme au prix maximum de MAD 200 et les revende tous au prix minimum de MAD 100, chaque achat et vente du nombre total d'actions autorisé dégagerait une moins-value de M MAD 18 000 000.

## **X. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL**

---

### **1. Traitement comptable**

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des Titres et Valeurs de placement.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée dans les comptes du résultat financier.

A la fin de chaque exercice, la comparaison de la valeur des titres en portefeuille servira de base de calcul d'éventuelles provisions des moins-values latentes.

### **2. Régime fiscal**

#### ***Régime fiscal applicable aux profits de cession***

Le rachat par SNEP de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

#### **-Imposition des profits de cession**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables en totalité.

#### ***Régime fiscal applicable aux dividendes***

Les dividendes relatifs aux actions auto-détenues sont enregistrés en report à nouveau dès leur distribution.

## PARTIE III : PRESENTATION DE SNEP

---

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

---

- **Dénomination sociale :** SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE, par abréviation « SNEP »
  - **Siège social :** 233, boulevard Mohammed V, Casablanca
  - **Forme juridique :** Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05.
  - **Date de constitution :** 1<sup>er</sup> novembre 1973
  - **Durée de vie :** 99 ans
  - **Objet social :** Selon l'article 4 des statuts, la société a pour objet :
    - La création et l'exploitation d'unités de production de Chlorure-Soude-(PVC)-Chlorure de polyvinyle et de tous autres produits chimiques et parachimiques ;
    - La préparation, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation des mêmes produits ;
    - La prise, l'achat, l'exploitation et la cession de tous brevets d'invention ou de perfectionnement et de certificats d'addition, licences, marques de fabrique et généralement, de tous procédés de fabrication ou autres ;
    - La prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, au Maroc ou à l'étranger ;
    - Et plus généralement, toutes opérations de tous ordres et quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
- (Article 4 des statuts)
- **Capital social au 31/12/2014 :** MAD 240 000 000, entièrement libéré, composé de 2 400 000 actions d'une valeur nominale de MAD 100.
  - **Exercice social :** Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
  - **Tribunal compétent en cas de litige :** Tribunal de Commerce de Casablanca.
  - **Numéro d'Inscription au Registre de Commerce** N°89 823. Casablanca
  - **Téléphone :** (212) 05.22.44.69.98/80
  - **Télécopie :** (212) 05.22.44.79.04
  - **Site Web :** [www.SNEP.ma](http://www.SNEP.ma) / Site de la Holding : [www.YNNA.ma](http://www.YNNA.ma)
  - **E-mail :** [m.regba@snep.ma](mailto:m.regba@snep.ma)
  - **Consultation des documents juridiques :** Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés dans les locaux de SNEP à Mohammedia, route côtière 111.  
En outre, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de SNEP :
    - Les statuts ;
    - Les informations historiques de SNEP pour chacun des trois derniers exercices précédant la publication du présent document.

▪ **Liste des textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur :**

De par son activité, la société est régie par les textes suivants :

- Dahir (3 chaoual 1332) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux ;
- Dahir n° 1-95-154 du 18 rabii I 1416 (16 août 1995) portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau ;
- Dahir n° 1-99-174 du 16 rabii I 1420 (30 juin 1999) portant promulgation de la loi n° 19-98 modifiant et complétant la loi n° 10-95 sur l'eau ;
- Décret n° 2-04-553 du 13 hija 1425 (24 janvier 2005) relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines ;
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12 -03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11 -03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ;
- Dahir n° 1-03-61 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Dahir n°1-06-153 du 30 chaoual 1427 (22 novembre 2006) portant promulgation de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Dahir n° 1-03-194 du 14 rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du Travail ;
- Décret n° 2-05-751 du 6 joumada II 1426 (13 juillet 2005) pris pour l'application des dispositions des articles 315 et 316 de la loi n° 65-99 portant code du travail.

De par sa forme juridique, la société SNEP est soumise à la loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20/05.

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, la société SNEP est soumise aux dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers suivants :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 99-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001 et par les arrêtés du Ministre des finances et de la privatisation n°1994-04, 1137-07 et 1268-08 ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois 23-01, 36-05, 44-06 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain complété par la loi 46-06 ;

- Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilière approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°822-08 du 14 avril 2008.

**Régime fiscal**

SNEP est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de 30% et application de la TVA à l'encaissement.

## II. ACTIVITE ET ORGANISATION

---

### 1. Historique et Activités

#### 1.1 Historique

Créée en 1973 par l'Etat marocain en vue de subvenir aux besoins du pays en PVC, chlore, soude et eau de javel, la SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE -SNEP- a été rachetée par YNNA Holding dans le cadre du processus de privatisation lancé par les pouvoirs publics à partir de 1993. Cette recherche d'autonomie était particulièrement motivée par le niveau élevé des importations de matières plastiques affectant de manière significative la balance commerciale marocaine.

#### 1.2 Métiers

SNEP produit et commercialise une gamme de produits stratégiques indispensables à l'activité de plusieurs secteurs industriels (le bâtiment, la chimie, l'automobile, l'agroalimentaire, le traitement de l'eau, etc.) à savoir :

- Les produits issus de la pétrochimie qui correspondent aux produits vinyliques (Polychlorure de vinyle « PVC » et Compound PVC) ;
- Et, les Produits issus de l'électrolyse : soude, eau de javel, chlore, acide chlorhydrique.

Au Maroc, SNEP est le principal producteur des produits vinyliques (PVC et Compound PVC) et de produits issus de l'électrolyse (Soude, chlore, eau de javel et acide chlorhydrique).

Le PVC et le Compound PVC constituent le *Core Business* de SNEP, représentant respectivement 49,7% et 14,8% du chiffre d'affaires réalisé en 2014. La filiale pétrochimique d'YNNA Holding draine 99,8% de son chiffre d'affaires au Maroc.

SNEP demeure le seul producteur de PVC sur le territoire national, avec une capacité de production annuelle de 70 000 tonnes. Sur le segment du compound PVC, SNEP est le principal fournisseur local, avec une capacité de production annuelle de 20 000 tonnes. Son unique concurrent dans ce domaine est la société MARATHON.

Pour les produits issus de l'électrolyse, SNEP est l'unique fournisseur de chlore au niveau national, compte tenu des contraintes réglementaires strictes relatives tant à son transport qu'à son stockage.

Pour la soude liquide, l'eau de javel et l'acide chlorhydrique, SNEP présente une capacité de production annuelle de 55 000 tonnes. La société COELMA est, quant à elle, le seul compétiteur de SNEP au Maroc pour ces trois produits. Enfin, pour la soude solide, SNEP est l'unique producteur

#### 1.3 Approvisionnement

Concernant la politique d'approvisionnement, l'entreprise sélectionne ses fournisseurs en fonction des exigences des différents centres demandeurs. Ainsi, SNEP s'approvisionne en éthylène principalement d'origine européenne commercialisée par la société CHEMPETROL. Il est à noter que le prix de l'éthylène est indexé à celui du pétrole dont il dérive.

L'électricité et l'eau potable sont, pour leur part, fournies conjointement par l'ONEE et LYDEC. TOTAL, SHELL et PETROM fournissent la société en fuel et en propane.

Bénéficiant d'une structure on-site, MAGHREB OXYGENE fournit, quant à elle, les besoins de SNEP en oxygène. De son côté, la SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA est l'unique fournisseur de SNEP en sel gemme, intrant dans la fabrication du chlore, d'eau de javel et de PVC.

#### **1.4 Distribution**

S'agissant de la distribution, les clients de SNEP peuvent soit s'approvisionner directement du complexe industriel soit auprès des circuits revendeurs. Les principaux clients de SNEP sont DIMATIT, 6PO, FERROPLAST, NEXANS, OCP, LESIEUR CRISTAL et CABLERIES DU MAROC.

Par région, l'activité de la société se caractérise par une forte concentration sur la région de Casablanca, laquelle regroupe près de 72% de ses revenus à fin 2014.

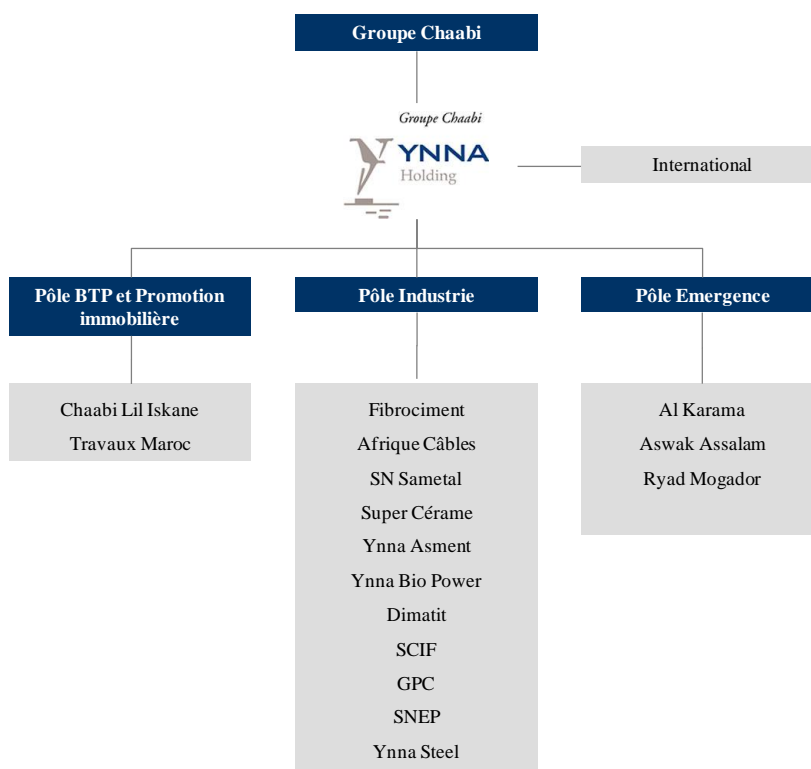
## 2. Appartenance de SNEP au Groupe YNNA Holding

YNNA Holding est le principal actionnaire de SNEP avec une participation dans le capital et des droits de vote de 63%.

YNNA Holding est un Holding privé détenu par Monsieur Miloud CHAABI, dont le capital social s'élève à 1,52 milliard de dirhams au 31/12/2014. Partant d'une petite entreprise familiale spécialisée dans le BTP et la promotion immobilière, le Groupe YNNA Holding est, aujourd'hui, une firme multinationale dont l'effectif s'élève à 20 000 personnes.

YNNA Holding opère dans les principaux secteurs à travers des investissements dans des activités prioritaires, en phase avec l'évolution du marché marocain ou à tendances émergentes : BTP, Promotion Immobilière, Industrie des Matériaux de Constructions, Tourisme et Distribution Moderne.

Le graphique ci-après présente le détail des principales participations d'YNNA Holding au 31/12/2014 :



### 3. Participations

SNEP détient des participations dans deux sociétés industrielles : DIMATIT et HOUDA PLAST, ainsi que dans la société YNNA AIR dont l'objet social est l'exploitation d'un avion commercial. Cette dernière est sans activité depuis sa création en 2002.

Données au 31-déc-2014		HOUDA PLAST	DIMATIT	YNNA AIR
Siège social		Zone industriel Yopougon, Abidjan, Côte d'Ivoire	Route n°111, Mohamedia	233, Boulevard Mohamed V, Casablanca
Activité		Fabrication du tube en PVC et polyéthylène	Fabrication de tubes et films en PVC et en polyéthylène	Exploitation d'un avion commercial
Montant du capital		M MAD 22,9	M MAD 104	M MAD 0,1
Valeur nominale de l'action		MAD 153	MAD 150	MAD 100
Actions détenues	Nombre	150 000	235 800	990
	% total	100,00%	34%	99,0%
Droits de vote détenus	Nombre	150 000	235 800	990
	% total	100,00%	34%	99,0%
Autres actionnaires (détenant plus de 5%)		Néant	Holding YNNA : 39% M.Miloud Chaabi : 20,4% Autres actionnaires : 6,6%	Néant
Exercice 2014	CA	Néant	M MAD 680,1	Néant
	RN	Néant	M MAD 21,9	Néant
	Situation Nette	Néant	M MAD 241,5	Néant
	Dividendes perçus	Néant	M MAD 8,3	Néant

Source : SNEP

A fin 2014, SNEP détient 34% dans le capital de DIMATIT suite à l'acquisition en 2010 de 21,6% du capital, venant s'ajouter au 12,4% détenus initialement. Spécialisée dans la fabrication de tubes et films en PVC et en polyéthylène, cette filiale a réalisé à fin 2014 un chiffre d'affaires de M MAD 680,1 (contre M MAD 706,9 une année auparavant), pour un résultat net de M MAD 21,9.

Pour sa part, la société HOUDA PLAST a été mise en sommeil depuis 2005 compte tenu de l'instabilité politique en Côte d'Ivoire, prévalant jusqu'en 2011. De ce fait, SNEP a constitué des provisions pour couvrir la totalité de ses participations et de ses créances commerciales et financières de sa filiale ivoirienne.

## 4. Organisation

### 4.1 Composition du Conseil d'Administration

A fin 2014, le Conseil d'Administration de SNEP se compose comme suit :

Nom	Fonction	Début du mandat	Expiration du mandat	Occupation ou emploi actuel	Nombre d'actions détenues
<b>M. Miloud CHAABI</b>	Président du Conseil d'Administration	Assemblée Générale du 7 juin 2011	AGO appelant à statuer sur les comptes 2016	Président Directeur Général d'YNNA Holding	15
<b>YNNA Holding représenté par M. Omar CHAABI</b>	Administrateur	Assemblée Générale du 7 juin 2011	AGO appelant à statuer sur les comptes 2016	Vice Président Exécutif d'YNNA Holding	1 509 976
<b>M. Mohamed IRAQI</b>	Administrateur	Assemblée Générale du 7 juin 2011	AGO appelant à statuer sur les comptes 2016	Administrateur de sociétés	3
<b>M. Omar CHAABI</b>	Administrateur	Assemblée Générale du 7 juin 2011	AGO appelant à statuer sur les comptes 2016	Administrateur de sociétés	3
<b>M. Mohamed REGBA</b>	Administrateur Directeur Général Délégué	Assemblée Générale du 7 juin 2011	AGO appelant à statuer sur les comptes 2016	Directeur Général de SNEP	3

Source : SNEP

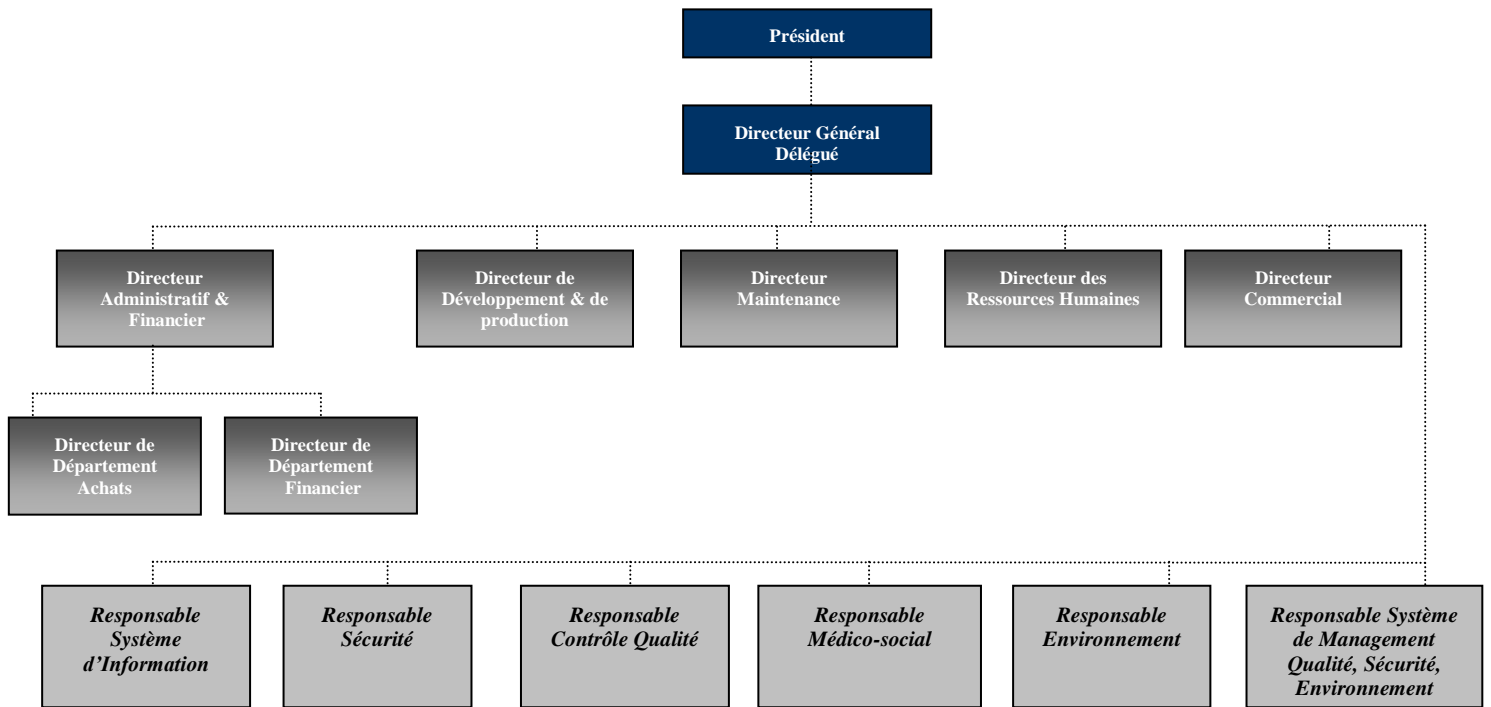
### 4.2 Organes de Direction

SNEP est dirigée par M. Miloud CHAABI en qualité de Président Directeur Général. M. Mohammed REGBA en assure la fonction de Directeur Général Délégué depuis avril 2004. La liste des autres principaux cadres dirigeants de la société se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
<b>M. Mohamed REGBA</b>	Directeur Général Délégué	01/04/2004
<b>M. Mohamed MAACHOU</b>	Directeur Administratif et Financier	01/10/1976
<b>M. Ali AIT ZAID</b>	Directeur de Maintenance	01/12/1976
<b>M. Mohamed RIFAI</b>	Directeur de Production et Développement	01/10/1981
<b>M. Aziz BADSSI</b>	Directeur des Ressources Humaines & Directeur Commercial	06/05/1985
<b>Mme Rachida EL HAJJAJI</b>	Directeur du Département Financier	04/01/1988
<b>Mme Imane EL MOURABIT</b>	Directeur du Département Achats	01/10/1991

Source : SNEP

**Organigramme fonctionnel de SNEP au 31/12/2014:**



Source : SNEP

### III. REPARTITION DU CAPITAL

#### Structure et répartition du capital

A ce jour, le capital social de SNEP s'établit à M MAD 240, entièrement libéré, réparti en 2 400 000 actions de valeur nominale de MAD 100 chacune.

L'actionnariat de la Société se présente comme suit au 31/12/2014:

Actionnaires	Nombre détenu	d'actions	Part dans le capital	Nombre d'actions de droits de vote	Part des droits de vote
YNNA Holding		1 509 976	63 %	1 509 976	63%
M. Miloud CHAABI		15	0%	15	0%
M. Mohamed REGBA		3	0%	3	0%
M. Mohamed CHAABI		3	0%	3	0%
M. Mohamed IRAQUI		3	0%	3	0%
M. Omar CHAABI		3	0%	3	0%
Flottant en bourse		769 997	32%	769 997	32%
Actions auto-détenues		120 000	5%	120 000	5%
<b>Total</b>		<b>2 400 000</b>	<b>100%</b>	<b>2 400 000</b>	<b>100%</b>

Source : SNEP

YNNA Holding détient directement 63% du capital social et des droits de vote de la société. SNEP possède en auto-détention 5% du capital, soit 120 000 actions, privées de droits de vote. Le reliquat, soit 32% du capital, constitue principalement le flottant en Bourse. A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'a été signé entre les actionnaires de SNEP.

### IV. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

#### 1. Evénements récents

Pour contrecarrer les méfaits du *dumping* pratiqué par les producteurs américains de PVC, SNEP avait introduit le 6 juin 2012 une requête auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies pour la mise en œuvre de mesures *antidumping* sur les importations du PVC en provenance des USA conformément aux règles et procédures prévues par l'Accord *antidumping* de l'OMC.

Cette requête avait donné lieu le 24 juillet 2012 à l'ouverture de l'enquête *antidumping* et avait abouti in fine à partir du 26 décembre 2013 à l'instauration de mesures *antidumping* définitives pour une durée de 5 ans.

En 2014, la société a introduit également une requête auprès du Ministère de tutelle pour l'application des mêmes mesures sur les importations de PVC originaires de l'Union Européenne. En effet, les importations en provenance d'Europe ont fortement augmenté à 51 000 tonnes en 2014, soit une appréciation de 444% par rapport à 2012.

A l'issue de cette requête, le Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique chargé du Commerce Extérieur a décidé d'ouvrir une enquête *antidumping* sur les exportations du PVC à partir de l'Union Européenne et du Mexique vers le Maroc.

Cette configuration sectorielle a eu pour impact de retarder la mise en œuvre par SNEP de son projet d'investissement visant à augmenter ses capacités de production annuelles de PVC de 70 000 tonnes à 140 000 tonnes, devant être achevé initialement en fin d'année 2012. A ce jour, la société n'a pu investir que près de M MAD 300 sur les M MAD 650 prévus au départ.

Sur le plan financier, le renchérissement du prix des produits pétroliers (fuel et du gasoil) et de l'électricité a affecté les niveaux de marge de la société ces dernières années, d'autant plus que la société n'a pas répercuté cette augmentation sur ses prix de vente qui demeurent indexés au marché international.

Côté investissements, la société a alloué en 2014 une enveloppe globale de M MAD 15,8, destinée principalement à la modernisation de l'unité de traitement du sel gemme, contre M MAD 9,75 en 2013 relatifs au remplacement et à la modernisation de divers équipements existants.

## 2. Principaux chiffres sociaux en 2013 et 2014

En M MAD	2013	2014	Var 13 / 14
Chiffre d'affaires	787,68	754,56	-4,20%
EBE	56,66	37,98	-32,96%
<b>Marge d'EBE</b>	<b>7,19%</b>	<b>5,03%</b>	<b>-2,16 pts</b>
Résultat d'exploitation	15,55	-0,47	NS
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>1,97%</b>	<b>-0,06%</b>	<b>-2,03 pts</b>
Résultat financier	-16,95	-3,76	NS
Résultat non courant	13,81	12,51	-9,42%
Résultat net	8,38	4,41	-47,42%
<b>Marge nette</b>	<b>1,06%</b>	<b>0,58%</b>	<b>-0,48 pts</b>

Source : SNEP

### 2013 vs 2014 :

Au terme de l'année 2014, SNEP voit son chiffre d'affaires social reculer de 4,2% à M MAD 754,56, pénalisé principalement par la baisse des prix de vente des produits vinyliques, notamment le PVC et le compound PVC consécutive à la diminution du prix d'éthylène sur le marché international et d'une baisse de volumes vendus de soude (baisse d'activité du secteur minier).

Dans une proportion supérieure, l'EBE s'affaisse de 33,0% à M MAD 38, établissant la marge d'EBITDA à 5,0% contre 7,2% une année auparavant, intégrant notamment :

- Le renchérissement du fuel et de l'électricité ayant eu un impact défavorable de M MAD 14 ;
- L'évolution défavorable du poste « variations de stocks », qui passe de M MAD 35,3 à M MAD -33,1 (baisse du stock de PVC) ;
- Et, la baisse de 13,6% à M MAD 560,3 des achats consommés de matières et fournitures dans la lignée du repli de 13,2% de la production à M MAD 712,7, pénalisée par la hausse des importations des produits européens.

De son côté et intégrant notamment des dotations d'exploitation de M MAD 55,8 (dont une provision pour dépréciation de la valeur des stocks de M MAD 2 suite à la baisse des prix de l'éthylène sur le marché international), le résultat d'exploitation ressort déficitaire à K MAD -473,4, contre M MAD 15,6 une année auparavant.

Le résultat financier allège, quant à lui, son déficit passant de M MAD -16,95 en 2013 à M MAD -3,76 en 2014, suite principalement à une reprise sur les titres SNEP détenues dans le programme de rachat de M MAD 5,15.

Pour sa part, le résultat non courant baisse de 9,4% à M MAD 12,5, suite notamment à la contraction de 15,2% à M MAD 13,3 du poste « reprises non courantes ; transferts de charges ». Ce dernier est composé d'une reprise sur amortissement dégressif de M MAD 1,8 et d'une reprise sur plus-value de cession de M MAD 11,5.

Enfin, le résultat net se replie de 47,4% à M MAD 4,4, atténuant la marge nette de 0,5 point à 0,6%.

### 3. Principaux chiffres consolidés en 2013 et en 2014

En préambule, il y a lieu de noter que le périmètre de consolidation n'a pas subi de changement sur les deux dernières années et est resté comme suit :

Sociétés	Périmètre au 31 décembre 2014			Périmètre au 31 décembre 2013		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SNEP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
DIMATIT	34%	34%	MEE	34%	34%	MEE

Source : SNEP

En M MAD	2013	2014	Var 14/13
Chiffre d'affaires	787,68	754,56	-4,20%
Résultat d'exploitation	23,77	7,74	-67,43%
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>3,02%</b>	<b>1,03%</b>	<b>-2,0 pts</b>
Résultat financier	-28,64	-13,27	NS
Résultat net des sociétés intégrées	-6,61	-8,13	NS
RNPG	-8,48	-13,04	NS
<b>Marge nette</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>

Source : SNEP

#### 2013 vs 2014 :

Les indicateurs financiers consolidés du Groupe s'établissent comme suit :

- Des revenus en contraction de 4,2% à M MAD 754,6, en ligne avec le chiffre d'affaires social ;
- Un résultat d'exploitation de M MAD 7,7, en baisse de 67,4% comparativement à fin 2013, fixant la marge opérationnelle à 1% contre 3% en 2013, incluant également l'évolution

défavorable du poste « variation de stocks » et des dotations aux amortissements de M MAD 60,2 (contre M MAD 63,6 en 2013) ;

- Un résultat financier de M MAD -13,0 contre M MAD -28,6 en 2013 ;
- Et, un RNPG de M MAD -13,0 contre M MAD -8,5 une année auparavant, suite principalement à la baisse de 40,3% à M MAD 4,5 de la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le sillage notamment du repli du résultat social de DIMATIT de M MAD 3.

#### **4. Perspectives**

Durant les prochains mois, SNEP ambitionne de poursuivre ses efforts pour améliorer ses performances industrielles notamment à travers :

- La diversification des matières premières en important un produit intermédiaire, le DCE à des prix compétitifs pour produire le PVC ;
- Et, la mise en œuvre de son programme d'efficacité énergétique *via* la négociation d'une PPA pour la fourniture d'énergie électrique d'origine éolienne et l'utilisation de l'hydrogène produit par l'unité d'électrolyse pour la production de la vapeur.

Ce faisant, la société escompte réduire ses coûts de production et d'aligner avec ses compétiteurs, notamment européens.

Parallèlement, la société demeure confiante quant à l'issue de la requête initiée par ses soins pour la mise en place de mesures antidumping sur les importations du PVC européen à l'instar d'autres pays, notamment la Turquie, le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Australie et l'Argentine.

A court terme, la société table sur une amélioration de ses niveaux de marges dans le sillage de la baisse observée des prix de l'éthylène sur les premiers mois de l'année 2015 ainsi que sur la hausse de sa trésorerie.

A plus long terme, la société devrait voir ses indicateurs financiers s'améliorer, profitant des retombées positives attendues de l'application des différentes mesures anti-dumping sur les importations de PVC.

Sur le plan stratégique, SNEP projette de renforcer ses écoulements à l'export, notamment en Afrique, dans le sillage de la hausse escomptée de sa capacité de production annuelle de PVC, qui devrait s'établir à terme à 140 000 tonnes contre 70 000 tonnes actuellement.

## PARTIE IV : FACTEURS DE RISQUES

---

## **I. Risques de marché**

### **I.1 Risque de matières premières**

SNEP est exposée de façon indirecte, aux variations du prix des hydrocarbures. En effet, une part importante des coûts d'exploitation de la Société est constituée par l'achat d'éthylène, produit dérivé du pétrole.

Le prix d'éthylène subit des fluctuations qui dépendent de facteurs exogènes ne relevant pas du contrôle de SNEP, notamment politiques et économiques. SNEP s'approvisionne en partie en éthylène au travers de contrats à moyen terme.

Si une évolution à la baisse des prix d'approvisionnement en éthylène pouvait avoir un impact positif sur les coûts d'exploitation, SNEP ne pourra pas garantir une protection complète contre des fluctuations brutales ou importantes des prix à la hausse.

Néanmoins, et afin de garantir une exposition minimale aux fluctuations défavorables, SNEP exerce une veille active sur le marché international afin de constituer des stocks de réserve stratégique lorsque des opportunités de marché se présentent.

### **I.2 Risque de change**

SNEP reçoit et effectue des paiements en devises autres que le dirham, principalement en euro, et en dollars U.S. Les comptes de SNEP étant présentés en dirham, ces produits et charges doivent être convertis au taux de change applicable. Ainsi, une variation du taux de change de ces devises par rapport au dirham impacte la valeur de ces éléments dans les comptes de SNEP, même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine. Ainsi, une baisse du dirham par rapport à ces devises aura pour effet de faire supporter à la Société une charge plus importante en dirhams.

Afin de minimiser son exposition au risque de change, SNEP accorde un délai de paiement réduit aux clients internationaux.

La Société négocie un taux de change à l'avance en ce qui concerne ses approvisionnements en éthylène.

## **II. Risques de concurrence**

### **II.1 Risques liés à l'ouverture du marché marocain**

SNEP doit faire face à la concurrence d'autres fournisseurs locaux ou étrangers présents aujourd'hui sur le marché du fait de la libéralisation du marché marocain du plastique et de la chimie. Ces dernières années, la SNEP a été impactée de plein fouet par la hausse des niveaux des importations de PVC par les opérateurs locaux.

Pour faire face à cette situation, la société a introduit en juin 2012 une requête auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (Département du Commerce Extérieur) pour la mise en œuvre des mesures antidumping sur les importations du PVC en provenance des USA conformément aux règles et procédures prévues par l'Accord Antidumping de l'OMC. Cette requête a donné lieu le 24 juillet 2012 à l'ouverture de l'enquête antidumping ainsi que l'instauration de déclaration préalable à l'importation sur les importations de PVC en provenance des USA à partir du 31 juillet 2012.

Cette requête a abouti à une application à partir du 8 avril 2013 d'un droit anti-dumping provisoire sur les importations du PVC en provenance des Etats-Unis pour une durée de 120 jours, pour une application devenue définitive à partir du 26 décembre pour une durée de 5 ans.

En 2014, la société a introduit une requête auprès du Ministère de tutelle pour l'application des mêmes mesures sur les importations de PVC originaires de l'Union Européenne.

## **II.2 Risques liés à la réglementation**

Les activités de SNEP sont soumises à de nombreuses réglementations liées à la nature des produits qu'elle fabrique et commercialise. Le cadre réglementaire est susceptible d'évolutions futures qui pourraient être favorables ou défavorables à SNEP. Ces évolutions pourraient entraîner des coûts supplémentaires, ne pas être en adéquation avec le modèle de développement de SNEP ou modifier le contexte concurrentiel dans lequel pourrait évoluer la Société.

Afin de maîtriser ce risque, SNEP participe activement aux consultations du gouvernement afin de contribuer à l'élaboration des normes et réglementations.

## **III. Risques d'activité**

### **III.1 Risques Environnementaux**

Opérateur chimique, SNEP est exposée au risque environnemental pouvant se produire suite à des fuites dans l'usine ou au moment du transport de produits hautement inflammables.

Pour faire face à ce risque, SNEP a procédé en 2009 à l'enregistrement des produits PVC et soude caustique conformément à la réglementation européenne REACH qui vise à mieux protéger la santé humaine et l'environnement face aux risques que peuvent poser les substances chimiques.

En parallèle et dans le cadre de sa démarche volontariste de développement durable, la société a certifié son système de management intégré Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) selon les référentiels ISO 9001 (2008), OHSAS 18001 (2007) et ISO 14001 (2004) pour ses activités de production et de ventes de produits issus de l'électrolyse (Soude, Chlore, et Eau de javel) et de produits vinyliques (PVC et Compound PVC).

### **III.2 Risques sociaux**

Les risques sociaux sont gérés par la SNEP via une politique soutenue d'écoute et de dialogue avec les partenaires sociaux et l'implication du personnel dans la vision stratégique du Groupe.

# ANNEXES

---

# PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES PAR SNEP AU 31/14

ETAT A1

du 01/01/2014 au 31/12/2014

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
<b>I. ACTIF IMMOBILISE</b>	
<b>A. EVALUATION A L'ENTREE</b>	
1. Immobilisation en non-valeurs	coût d'acquisition
2. Immobilisation incorporelles	coût d'acquisition
3. Immobilisations corporelles	coût d'acquisition
4. Immobilisations financières	prix d'achat
<b>B. CORRECTIONS DE VALEUR</b>	
1. Méthodes d'amortissements	Linéaire Dégressif pour les acquisitions antérieur à 2006 relatives aux installations techniques matériel et outillage
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation Créances rattachées à des participations Titres de participations	en fonction du risque valeur actuelle
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif	Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours de change de fin d'exercice
<b>II. ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</b>	
<b>A. EVALUATION A L'ENTREE</b>	
1. Stocks	coût d'acquisition
2. Créances	montant nominal
3. Titres et valeurs de placement	prix d'achat
<b>B. CORRECTIONS DE VALEUR</b>	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation PDR (Sauf stock stratégique) Produit chimique  Produit fini Produit semi-fini  Créances  Titres et valeurs de placement	Selon le taux de rotation Selon le taux de rotation et décision de l'utilisateur Ecart prix de revient/prix de vente Impact de l'écart PV/PR du PVC sur le stock MVC & DCE Les créances contentieuses sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours de change de fin d'exercice
<b>III. FINANCEMENT PERMANENT</b>	
1. Méthodes de réévaluation	Non applicable
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	Constituées de l'amortissement dérogatoire relatifs aux plus value de cession at aux immobilisations amorties selon le mode dégressif
3. Dettes de financement permanent	Valeur nominale
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et char	Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours de change de fin d'exercice & l'estimation du risque du litige
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours de change de fin d'exercice
<b>IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</b>	
1. Dettes du passif circulant	Valeur nominale
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charge	Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours de change de fin d'exercice
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours de change de fin d'exercice
<b>V. TRESORERIE</b>	
1. Trésorerie - Actif	montant nominal
2. Trésorerie - Passif	montant nominal
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

**Etat des derogations**

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

## Etat des changements de Methodes

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
II- Changements affectant les règles de présentation	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>

**Detail des Non-Valeurs**

<b>Compte Principal</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
<b>211</b>	<b>FRAIS PRELIMINAIRES</b>	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
<b>212</b>	<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>5 512 659,00</b>
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	5 512 659,00
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	
<b>213</b>	<b>PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 512 659,00</b>

## **Etats de synthèse**

### **Comptes sociaux**

- Bilan 2013 et 2014
- Compte de produits et charges 2013 et 2014
- Etat des soldes de gestion 2013 et 2014
- Tableau de financement des exercices 2013 et 2014
- Tableau des immobilisations autres que financières (B2) des exercices 2013 et 2014
- Tableau des Amortissements (B2 bis) des exercices 2013 et 2014
- Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) des exercices 2013 et 2014
- Tableau des titres de participations (B4) des exercices 2013 et 2014
- Tableau des provisions des exercices 2013 et 2014 (B5)
- Tableau des créances (B6) des exercices 2013 et 2014
- Tableau des dettes (B7) des exercices 2013 et 2014
- Tableau des sûretés réelles données ou reçues (B8) de l'exercice 2014
- Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de Crédit bail (B9) de l'exercice 2014
- Tableau des biens en crédit bail (B10) de l'exercice 2014
- Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des exercices 2013 et 2014 (C2)
- Datation et événements postérieurs au dernier exercice clos (C5) en 2014

### **Comptes consolidés**

- Bilans 2013 et 2014
- Compte de produits et charges 2013 et 2014
- Tableau de flux de trésorerie des exercices 2013 et 2014

# BILANS 2013-2014

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013

## BILAN (1/2)

### Bilan Actif (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>	<b>5 512 659,00</b>	<b>3 307 595,40</b>	<b>2 205 063,60</b>	<b>3 307 595,40</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 512 659,00	3 307 595,40	2 205 063,60	3 307 595,40
	Primes de remboursement des obligations				
	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>52 187 729,68</b>	<b>30 065 694,42</b>	<b>22 122 035,26</b>	<b>22 241 387,84</b>
	Immobilisations en Recherche et Dev .				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 178 215,74	30 065 694,42	112 521,32	231 873,90
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	22 009 513,94		22 009 513,94	22 009 513,94
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>1 286 575 386,32</b>	<b>1 039 858 551,47</b>	<b>246 716 834,85</b>	<b>274 887 365,23</b>
	Terrains	4 814 184,20		4 814 184,20	4 814 184,20
	Constructions	61 618 546,59	51 093 549,91	10 524 996,68	12 538 291,51
	Installations techniques, matériel et outillage	1 126 484 289,60	963 785 750,73	162 698 538,87	190 902 719,62
	Matériel de transport	16 200 460,62	16 103 193,36	97 267,26	372 758,09
	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	9 429 336,22	8 732 404,76	696 931,46	975 531,16
	Autres immobilisations corporelles	153 395,21	143 652,71	9 742,50	11 907,50
	Immobilisations corporelles en cours	67 875 173,88		67 875 173,88	65 271 973,15
	<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>403 211 871,68</b>	<b>43 363 539,46</b>	<b>359 848 332,22</b>	<b>362 488 694,73</b>
	Prêts immobilisés	836 926,49	447 000,00	389 926,49	683 788,25
	Autres créances financières	147 484 138,04	19 968 342,66	127 515 795,38	129 862 296,13
	Titres de participation	254 890 807,15	22 948 196,80	231 942 610,35	231 942 610,35
	Autres titres immobilisés				
	<b>Ecart de conversion actif [E]</b>				<b>38 390,29</b>
	Diminution des créances immobilisées				38 390,29
	Augmentations des dettes financières				
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>1 747 487 646,68</b>	<b>1 116 595 380,75</b>	<b>630 892 265,93</b>	<b>662 963 433,49</b>
	<b>Stocks [F]</b>	<b>177 279 812,34</b>	<b>20 103 965,90</b>	<b>157 175 846,44</b>	<b>118 937 612,64</b>
	Marchandises	167 113,20		167 113,20	80 888,88
	Matières et fournitures consommables	101 318 470,61	16 058 468,88	85 260 001,73	83 362 672,42
	Produits en cours	276 333,73		276 333,73	303 577,87
	Produits intermédiaires et produits résiduels	8 576 450,17	637 010,00	7 939 440,17	16 475 542,25
	Produits finis	66 941 444,63	3 408 487,02	63 532 957,61	18 714 931,22
	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>449 377 395,65</b>	<b>10 890 042,66</b>	<b>438 487 352,99</b>	<b>371 318 372,49</b>
	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	573 118,37		573 118,37	358 558,00
	Clients et comptes rattachés	316 263 579,91	10 890 042,66	305 373 537,25	232 193 193,04
	Personnel	564 487,94		564 487,94	1 005 754,88
	Etat	38 581 428,83		38 581 428,83	46 062 627,34
	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	90 465 299,74		90 465 299,74	89 327 442,39
	Comptes de régularisation- Actif	2 929 480,86		2 929 480,86	2 370 796,84
	<b>Titres valeurs de placement [H]</b>	<b>96 612 068,96</b>	<b>76 156 868,96</b>	<b>20 455 200,00</b>	<b>23 691 600,00</b>
	<b>Ecart de conversion actif [I]</b>	<b>285 500,00</b>		<b>285 500,00</b>	<b>144 000,00</b>
	<b>Eléments circulants</b>				
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>723 554 776,95</b>	<b>107 150 877,52</b>	<b>616 403 899,43</b>	<b>514 091 585,13</b>
	<b>Trésorerie-Actif</b>	<b>3 300 641,94</b>		<b>3 300 641,94</b>	<b>5 817 512,60</b>
	Chèques et valeurs à encaisser	2 123 507,86		2 123 507,86	1 538 696,14
	Banques, T.G et C.C.P	1 107 134,08		1 107 134,08	4 208 816,46
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	70 000,00		70 000,00	70 000,00
	<b>TOTAL III</b>	<b>3 300 641,94</b>		<b>3 300 641,94</b>	<b>5 817 512,60</b>
	<b>TOTAL GENERAL II+III</b>	<b>2 474 343 065,57</b>	<b>1 223 746 258,27</b>	<b>1 250 596 807,30</b>	<b>1 182 872 531,22</b>

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**

**Bilan (2/2)**

**Bilan (Passif) (Modèle Normal)**

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>464 879 933,85</b>	<b>456 502 413,96</b>
	Capital social ou personnel (1)	240 000 000,00	240 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	240 000 000,00	240 000 000,00
	Dont versé	240 000 000,00	240 000 000,00
F	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
I	Ecart de réévaluation		
N	Réserve légale	24 000 000,00	24 000 000,00
A	Autres réserves	71 075 142,18	71 075 142,18
N	Report à nouveau (2)	121 427 271,78	153 268 020,48
E	Résultat en instance d'affectation		
M	Résultat net de l'exercice (2)	8 377 519,89	-31 840 748,70
E	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>464 879 933,85</b>	<b>456 502 413,96</b>
N	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>	<b>56 236 203,31</b>	<b>70 180 436,38</b>
T	Subvention d'investissement		
P	Provisions réglementées	56 236 203,31	70 180 436,38
E	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>7 190 718,92</b>	<b>39 880 780,58</b>
R	Emprunts obligataires		
M	Autres dettes de financement	7 190 718,92	39 880 780,58
A	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>28 941,00</b>	<b>1 822 170,07</b>
N	Provisions pour risques	28 941,00	1 822 170,07
E	Provisions pour charges		
N	<b>Ecart de conversion-passif (E)</b>		<b>2 386 391,04</b>
T	Augmentation des créances immobilisées		2 386 391,04
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>528 335 797,08</b>	<b>570 772 192,03</b>
	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>296 546 688,01</b>	<b>201 208 991,15</b>
P	Fournisseurs et comptes rattachés	207 724 989,71	137 943 042,30
A	Clients créditeurs, avances et acomptes	227 095,28	376 577,44
S	Personnel	763 681,13	1 212 870,58
S	Organismes sociaux	5 169 812,35	3 267 847,72
I	Etat	62 886 963,08	48 352 136,99
F	Comptes d'associés	4 712,50	4 712,50
C	Autres créanciers	19 678 266,06	9 950 038,92
I	Comptes de régularisation passif	91 167,90	101 764,70
R	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>285 500,00</b>	<b>144 000,00</b>
C	<b>Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>429,50</b>	<b>134 900,00</b>
U	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>296 832 617,51</b>	<b>201 487 891,15</b>
L	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>425 428 392,71</b>	<b>410 612 448,04</b>
A	Crédits d'escompte	81 599 157,38	61 773 630,38
N	Crédits de trésorerie	197 894 895,98	221 740 796,05
T	Banques de régularisation	145 934 339,35	127 098 021,61
R	<b>TOTAL III</b>	<b>425 428 392,71</b>	<b>410 612 448,04</b>
E	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>1 250 596 807,30</b>	<b>1 182 872 531,22</b>
S			
O			

(1)Capital personnel débiteur. (2)Bénéficiaire(+),déficateire(-).

## Bilan Actif (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>	<b>5 512 659,00</b>	<b>4 410 127,20</b>	<b>1 102 531,80</b>	<b>2 205 063,60</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 512 659,00	4 410 127,20	1 102 531,80	2 205 063,60
A	Primes de remboursement des obligations				
C	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>52 211 429,68</b>	<b>30 141 903,24</b>	<b>22 069 526,44</b>	<b>22 122 035,26</b>
T	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 201 915,74	30 141 903,24	60 012,50	112 521,32
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	22 009 513,94		22 009 513,94	22 009 513,94
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>1 302 391 855,80</b>	<b>1 077 779 670,99</b>	<b>224 612 184,81</b>	<b>246 716 834,85</b>
	Terrains	4 814 184,20		4 814 184,20	4 814 184,20
	Constructions	62 047 509,94	53 223 123,76	8 824 386,18	10 524 996,68
	Installations techniques, matériel et outillage	1 138 065 606,50	999 323 871,42	138 741 735,08	162 698 538,87
I	Matériel de transport	16 202 940,62	16 122 519,68	80 420,94	97 267,26
M	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	9 531 072,22	8 964 338,42	566 733,80	696 931,46
O	Autres immobilisations corporelles	153 395,21	145 817,71	7 577,50	9 742,50
B	Immobilisations corporelles en cours	71 577 147,11		71 577 147,11	67 875 173,88
I	<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>403 024 791,92</b>	<b>43 363 539,46</b>	<b>359 661 252,46</b>	<b>359 848 332,22</b>
L	Prêts immobilisés	647 746,73	447 000,00	200 746,73	389 926,49
I	Autres créances financières	147 486 238,04	19 968 342,66	127 517 895,38	127 515 795,38
S	Titres de participation	254 890 807,15	22 948 196,80	231 942 610,35	231 942 610,35
E	Autres titres immobilisés				
	<b>Ecart de conversion actif [E]</b>				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes financières				
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>1 763 140 736,40</b>	<b>1 155 695 240,89</b>	<b>607 445 495,51</b>	<b>630 892 265,93</b>
A	<b>Stocks [F]</b>	<b>151 978 035,22</b>	<b>16 736 772,66</b>	<b>135 241 262,56</b>	<b>157 175 846,44</b>
C	Marchandises	4 932 869,47		4 932 869,47	167 113,20
T	Matières et fournitures consommables	104 326 104,78	14 751 907,06	89 574 197,72	85 260 001,73
I	Produits en cours	32 882,79		32 882,79	276 333,73
F	Produits intermédiaires et produits résiduels	14 142 738,21		14 142 738,21	7 939 440,17
	Produits finis	28 543 439,97	1 984 865,60	26 558 574,37	63 532 957,61
C	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>459 925 682,14</b>	<b>10 890 042,66</b>	<b>449 035 639,48</b>	<b>438 487 352,99</b>
I	Fournis, débiteurs, avances et acomptes	596 325,21		596 325,21	573 118,37
R	Clients et comptes rattachés	327 368 664,17	10 890 042,66	316 478 621,51	305 373 537,25
C	Personnel	655 179,67		655 179,67	564 487,94
U	Etat	36 974 588,65		36 974 588,65	38 581 428,83
L	Comptes d'associés				
A	Autres débiteurs	92 007 964,06		92 007 964,06	90 465 299,74
N	Comptes de régularisation- Actif	2 322 960,38		2 322 960,38	2 929 480,86
T	<b>Titres valeurs de placement [H]</b>	<b>96 612 068,96</b>	<b>71 004 068,96</b>	<b>25 608 000,00</b>	<b>20 455 200,00</b>
	<b>Ecart de conversion actif [I]</b>				
	<b>Eléments circulants</b>	<b>220 300,00</b>		<b>220 300,00</b>	<b>285 500,00</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>708 736 086,32</b>	<b>98 630 884,28</b>	<b>610 105 202,04</b>	<b>616 403 899,43</b>
T	<b>Trésorerie- Actif</b>	<b>4 174 240,27</b>		<b>4 174 240,27</b>	<b>3 300 641,94</b>
R	Chèques et valeurs à encaisser	3 155 604,01		3 155 604,01	2 123 507,86
E	Banques, T.G et C.C.P	948 636,26		948 636,26	1 107 134,08
S	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	70 000,00		70 000,00	70 000,00
O	<b>TOTAL III</b>	<b>4 174 240,27</b>		<b>4 174 240,27</b>	<b>3 300 641,94</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>2 476 051 062,99</b>	<b>1 254 326 125,17</b>	<b>1 221 724 937,82</b>	<b>1 250 596 807,30</b>

## Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>469 285 433,52</b>	<b>464 879 933,85</b>
	Capital social ou personnel (1)	240 000 000,00	240 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	240 000 000,00	240 000 000,00
	Dont versé	240 000 000,00	240 000 000,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	24 000 000,00	24 000 000,00
	Autres réserves	71 075 142,18	71 075 142,18
	Report à nouveau (2)	129 804 791,67	121 427 271,78
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	4 405 499,67	8 377 519,89
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>469 285 433,52</b>	<b>464 879 933,85</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>	<b>42 930 195,41</b>	<b>56 236 203,31</b>
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	42 930 195,41	56 236 203,31
	<b>Dettes de financement (C)</b>		<b>7 190 718,92</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement		7 190 718,92
	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>28 941,00</b>	<b>28 941,00</b>
	Provisions pour risques	28 941,00	28 941,00
	Provisions pour charges		
	<b>Ecart de conversion-passif (E)</b>		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>512 244 569,93</b>	<b>528 335 797,08</b>
	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>283 871 710,63</b>	<b>296 546 688,01</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	192 263 893,94	207 724 989,71
	Clients créditeurs, avances et acomptes	227 095,28	227 095,28
	Personnel	783 911,64	763 681,13
	Organismes sociaux	3 730 749,29	5 169 812,35
	Etat	66 376 924,54	62 886 963,08
	Comptes d'associés	4 712,50	4 712,50
	Autres créanciers	20 380 649,58	19 678 266,06
	Comptes de régularisation passif	103 773,86	91 167,90
	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>220 300,00</b>	<b>285 500,00</b>
	<b>Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>526 200,00</b>	<b>429,50</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>284 618 210,63</b>	<b>296 832 617,51</b>
	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>424 862 157,26</b>	<b>425 428 392,71</b>
	Crédits d'escompte	76 872 221,23	81 599 157,38
	Crédits de trésorerie	127 632 691,84	197 894 895,98
	Banques de régularisation	220 357 244,19	145 934 339,35
	<b>TOTAL III</b>	<b>424 862 157,26</b>	<b>425 428 392,71</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>1 221 724 937,82</b>	<b>1 250 596 807,30</b>

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013  
C.P.C (1/2)

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>846 456 496,44</b>		<b>846 456 496,44</b>	<b>757 435 415,58</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)	1 510 900,98		1 510 900,98	15 759 967,31
	Ventes de biens et services produits	786 166 437,11		786 166 437,11	773 176 140,66
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>787 677 338,09</b>		<b>787 677 338,09</b>	<b>788 936 107,97</b>
	Variation de stocks de produits (1)	35 256 190,37		35 256 190,37	-56 282 764,14
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation	1 361 639,97		1 361 639,97	1 431 146,28
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	22 161 328,01		22 161 328,01	23 350 925,47
	<b>Total I</b>	<b>846 456 496,44</b>		<b>846 456 496,44</b>	<b>757 435 415,58</b>
	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>830 779 665,19</b>	<b>125 272,51</b>	<b>830 904 937,70</b>	<b>772 656 725,34</b>
	Achats revendus(2) de marchandises	1 405 804,07		1 405 804,07	15 045 461,57
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	648 558 411,54	16 397,21	648 574 808,75	573 186 314,58
	Autres charges externes	42 832 320,75	108 875,30	42 941 196,05	43 322 121,91
	Impôts et taxes	6 826 620,70		6 826 620,70	6 572 930,04
	Charges de personnel	66 525 510,78		66 525 510,78	65 904 858,50
	Autres charges d'exploitation	5 382 028,71		5 382 028,71	5 000 000,00
	Dotations d'exploitation	59 248 968,64		59 248 968,64	63 625 038,74
	<b>Total II</b>	<b>830 779 665,19</b>	<b>125 272,51</b>	<b>830 904 937,70</b>	<b>772 656 725,34</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>15 676 831,25</b>	<b>-125 272,51</b>	<b>15 551 558,74</b>	<b>-15 221 309,76</b>	
F I N A N C I E R E M E N T	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>15 765 919,67</b>		<b>15 765 919,67</b>	<b>14 117 351,03</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	6 799 994,23		6 799 994,23	5 659 200,00
	Gains de change	984 841,11		984 841,11	1 690 465,50
	Interêts et autres produits financiers	6 578 664,63		6 578 664,63	6 364 911,20
	Reprises financières : transfert charges	1 402 419,70		1 402 419,70	402 774,33
	<b>Total IV</b>	<b>15 765 919,67</b>		<b>15 765 919,67</b>	<b>14 117 351,03</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>32 718 387,49</b>	<b>1 949,87</b>	<b>32 720 337,36</b>	<b>45 823 344,90</b>
	Charges d'interêts	24 876 991,53		24 876 991,53	28 186 354,92
	Pertes de change	3 325 391,77		3 325 391,77	4 248 117,48
	Autres charges financières	994 104,19	1 949,87	996 054,06	813 194,65
Dotations financières	3 521 900,00		3 521 900,00	12 575 677,85	
<b>Total V</b>	<b>32 718 387,49</b>	<b>1 949,87</b>	<b>32 720 337,36</b>	<b>45 823 344,90</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-16 952 467,82</b>	<b>-1 949,87</b>	<b>-16 954 417,69</b>	<b>-31 705 993,87</b>	
<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-1 275 636,57</b>	<b>-127 222,38</b>	<b>-1 402 858,95</b>	<b>-46 927 303,63</b>	

1) Variation de stocks: stock final-stock initial; augmentation(+);diminution (-)

2) Achats revendu ou consommés: achats-variation de stocks

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**  
**C.P.C (2/2)**

**Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)**

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
NON COURANT	VII	<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	-1 275 636,57	-127 222,38	-1 402 858,95	-46 927 303,63
	VIII	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>16 050 671,85</b>		<b>16 050 671,85</b>	<b>39 585 850,75</b>
		Produits des cessions d'immobilisations	351 600,00		351 600,00	25 500 310,22
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants				
		Reprises non courantes ; transferts de charges	15 699 071,85		15 699 071,85	14 085 540,53
		<b>Total VIII</b>	<b>16 050 671,85</b>		<b>16 050 671,85</b>	<b>39 585 850,75</b>
	IX	<b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>2 242 805,01</b>		<b>2 242 805,01</b>	<b>18 687 946,82</b>
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				17 591 263,82
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	2 242 805,01		2 242 805,01	1 096 683,00
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
<b>Total IX</b>	<b>2 242 805,01</b>		<b>2 242 805,01</b>	<b>18 687 946,82</b>		
X	<b>RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>13 807 866,84</b>		<b>13 807 866,84</b>	<b>20 897 903,93</b>	
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>12 532 230,27</b>	-127 222,38	<b>12 405 007,89</b>	<b>-26 029 399,70</b>	
XII	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>4 017 013,00</b>	<b>10 475,00</b>	<b>4 027 488,00</b>	<b>5 811 349,00</b>	
XIII	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>8 515 217,27</b>	-137 697,38	<b>8 377 519,89</b>	<b>-31 840 748,70</b>	
XIV	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>878 273 087,96</b>		<b>878 273 087,96</b>	<b>811 138 617,36</b>	
XV	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>869 757 870,69</b>	<b>137 697,38</b>	<b>869 895 568,07</b>	<b>842 979 366,06</b>	
XVI	<b>RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>8 515 217,27</b>	-137 697,38	<b>8 377 519,89</b>	<b>-31 840 748,70</b>	

## Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>744 106 848,47</b>		<b>744 106 848,47</b>	<b>846 456 496,44</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)	8 831 746,04		8 831 746,04	1 510 900,98
	Ventes de biens et services produits	745 731 002,34		745 731 002,34	786 166 437,11
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>754 562 748,38</b>		<b>754 562 748,38</b>	<b>787 677 338,09</b>
	Variation de stocks de produits (1)	-33 075 167,56		-33 075 167,56	35 256 190,37
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation	1 290 310,54		1 290 310,54	1 361 639,97
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	21 328 957,11		21 328 957,11	22 161 328,01
	<b>Total I</b>	<b>744 106 848,47</b>		<b>744 106 848,47</b>	<b>846 456 496,44</b>
E X P L O I T A T I O N	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>744 349 940,32</b>	<b>230 346,31</b>	<b>744 580 286,63</b>	<b>830 904 937,70</b>
	Achats revendus(2) de marchandises	6 922 647,19		6 922 647,19	1 405 804,07
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	560 336 650,53	74,42	560 336 724,95	648 574 808,75
	Autres charges externes	44 355 425,98	230 271,89	44 585 697,87	42 941 196,05
	Impôts et taxes	6 550 427,90		6 550 427,90	6 826 620,70
	Charges de personnel	65 108 037,35		65 108 037,35	66 525 510,78
	Autres charges d'exploitation	5 232 718,57		5 232 718,57	5 382 028,71
	Dotations d'exploitation	55 844 032,80		55 844 032,80	59 248 968,64
	<b>Total II</b>	<b>744 349 940,32</b>	<b>230 346,31</b>	<b>744 580 286,63</b>	<b>830 904 937,70</b>
	<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-243 091,85</b>	<b>-230 346,31</b>	<b>-473 438,16</b>	<b>15 551 558,74</b>
F I N A N C E M E N T	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>22 940 438,44</b>		<b>22 940 438,44</b>	<b>15 765 919,67</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	8 253 000,00		8 253 000,00	6 799 994,23
	Gains de change	2 549 021,54		2 549 021,54	984 841,11
	Interêts et autres produits financiers	6 700 116,90		6 700 116,90	6 578 664,63
	Reprises financières : transfert charges	5 438 300,00		5 438 300,00	1 402 419,70
	<b>Total IV</b>	<b>22 940 438,44</b>		<b>22 940 438,44</b>	<b>15 765 919,67</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>26 699 567,67</b>	<b>1 263,04</b>	<b>26 700 830,71</b>	<b>32 720 337,36</b>
	Charges d'interêts	24 969 748,52		24 969 748,52	24 876 991,53
	Pertes de change	686 947,62		686 947,62	3 325 391,77
	Autres charges financières	822 571,53	1 263,04	823 834,57	996 054,06
Dotations financières	220 300,00		220 300,00	3 521 900,00	
<b>Total V</b>	<b>26 699 567,67</b>	<b>1 263,04</b>	<b>26 700 830,71</b>	<b>32 720 337,36</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-3 759 129,23</b>	<b>-1 263,04</b>	<b>-3 760 392,27</b>	<b>-16 954 417,69</b>	
<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-4 002 221,08</b>	<b>-231 609,35</b>	<b>-4 233 830,43</b>	<b>-1 402 858,95</b>	

## Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
NON COURANT	VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-4 002 221,08	-231 609,35	-4 233 830,43	-1 402 858,95
	VIII PRODUITS NON COURANTS	13 307 707,90		13 307 707,90	16 050 671,85
	Produits des cessions d'immobilisations	1 700,00		1 700,00	351 600,00
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants				
	Reprises non courantes ; transferts de charges	13 306 007,90		13 306 007,90	15 699 071,85
	<b>Total VIII</b>	<b>13 307 707,90</b>		<b>13 307 707,90</b>	<b>16 050 671,85</b>
	IX CHARGES NON COURANTES	801 601,80		801 601,80	2 242 805,01
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	801 601,80		801 601,80	2 242 805,01
	Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
<b>Total IX</b>	<b>801 601,80</b>		<b>801 601,80</b>	<b>2 242 805,01</b>	
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	12 506 106,10		12 506 106,10	13 807 866,84	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VIII-X)	8 503 885,02	-231 609,35	8 272 275,67	12 405 007,89	
XII IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 866 776,00		3 866 776,00	4 027 488,00	
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	4 637 109,02	-231 609,35	4 405 499,67	8 377 519,89	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	780 354 994,81		780 354 994,81	878 273 087,96	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	775 717 885,79	231 609,35	775 949 495,14	869 895 568,07	
XVI RESULTAT NET (total des produits - total des charges)	4 637 109,02	-231 609,35	4 405 499,67	8 377 519,89	

## ETATS DES SOLDES DE GESTION 2013-2014

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**  
**ESG**

### Etat des Soldes de Gestion

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises ( en l'état)	1 510 900,98	15 759 967,31
	2 (-)	Achats revendus de marchandises	1 405 804,07	15 045 461,57
<b>I</b>	<b>(=)</b>	<b>MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT</b>	<b>105 096,91</b>	<b>714 505,74</b>
<b>II</b>	<b>(+)</b>	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>821 422 627,48</b>	<b>716 893 376,52</b>
	3	Ventes de biens et services produits	786 166 437,11	773 176 140,66
	4	Variation stocks produits	35 256 190,37	-56 282 764,14
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
<b>III</b>	<b>(-)</b>	<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)</b>	<b>691 516 004,80</b>	<b>616 508 436,49</b>
	6	Achats consommés de matières et fournitures	648 574 808,75	573 186 314,58
	7	Autres charges externes	42 941 196,05	43 322 121,91
<b>IV</b>	<b>(=)</b>	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>	<b>130 011 719,59</b>	<b>101 099 445,77</b>
	8 (+)	Subventions d'exploitation		
	9 (-)	Impôts et taxes	6 826 620,70	6 572 930,04
	10 (-)	Charges de personnel	66 525 510,78	65 904 858,50
<b>V</b>	<b>(=)</b>	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (BE)</b>	<b>56 659 588,11</b>	<b>28 621 657,23</b>
	11 (+)	Autres produits d'exploitation	1 361 639,97	1 431 146,28
	12 (-)	Autres charges d'exploitation	5 382 028,71	5 000 000,00
	13 (+)	Reprises d'exploitation, transferts de charges	22 161 328,01	23 350 925,47
	14 (-)	Dotations d'exploitation	59 248 968,64	63 625 038,74
<b>VI</b>	<b>(=)</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)</b>	<b>15 551 558,74</b>	<b>-15 221 309,76</b>
<b>VII</b>	<b>(+)</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-16 954 417,69</b>	<b>-31 705 993,87</b>
<b>VIII</b>	<b>(=)</b>	<b>RESULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>-1 402 858,95</b>	<b>-46 927 303,63</b>
<b>IX</b>	<b>(+)</b>	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>13 807 866,84</b>	<b>20 897 903,93</b>
	15 (-)	Impôts sur les résultats	4 027 488,00	5 811 349,00
<b>X</b>	<b>(=)</b>	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>8 377 519,89</b>	<b>-31 840 748,70</b>

	<b>1</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8 377 519,89</b>	<b>-31 840 748,70</b>
		Bénéfice +	8 377 519,89	
		Perte -		31 840 748,70
	<b>2 (+)</b>	Dotations d'exploitation (1)	39 145 002,74	42 542 331,61
	<b>3 (+)</b>	Dotations financières (1)		38 390,29
	<b>4 (+)</b>	Dotations non courantes (1)		
	<b>5 (-)</b>	Reprises d'exploitation (2)		26 409,92
	<b>6 (-)</b>	Reprises financières (2)	38 390,29	42 735,77
	<b>7 (-)</b>	Reprises non courantes (2)	15 699 071,85	14 085 540,53
	<b>8 (-)</b>	Produits des cessions d'immobilisation	351 600,00	25 500 310,22
	<b>9 (+)</b>	Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées		17 591 263,82
<b>XI</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>31 433 460,49</b>	<b>-11 323 759,42</b>
	<b>10 (-)</b>	<b>Distributions de bénéfices</b>		
<b>XI</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>31 433 460,49</b>	<b>-11 323 759,42</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passif circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

**E.S.G : Etat des Soldes de Gestion**

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises ( en l'état)	8 831 746,04	1 510 900,98
	2	(-) Achats revendus de marchandises	6 922 647,19	1 405 804,07
I		(=) <b>MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT</b>	<b>1 909 098,85</b>	<b>105 096,91</b>
II		(+) <b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>712 655 834,78</b>	<b>821 422 627,48</b>
	3	Ventes de biens et services produits	745 731 002,34	786 166 437,11
	4	Variation stocks produits	-33 075 167,56	35 256 190,37
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III		(-) <b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)</b>	<b>604 922 422,82</b>	<b>691 516 004,80</b>
	6	Achats consommés de matières et fournitures	560 336 724,95	648 574 808,75
	7	Autres charges externes	44 585 697,87	42 941 196,05
IV		(=) <b>VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>	<b>109 642 510,81</b>	<b>130 011 719,59</b>
	8	(+) Subventions d'exploitation		
	9	(-) Impôts et taxes	6 550 427,90	6 826 620,70
	10	(-) Charges de personnel	65 108 037,35	66 525 510,78
V		(=) <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)</b>	<b>37 984 045,56</b>	<b>56 659 588,11</b>
	11	(+) Autres produits d'exploitation	1 290 310,54	1 361 639,97
	12	(-) Autres charges d'exploitation	5 232 718,57	5 382 028,71
	13	(+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	21 328 957,11	22 161 328,01
	14	(-) Dotations d'exploitation	55 844 032,80	59 248 968,64
VI		(=) <b>RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)</b>	<b>-473 438,16</b>	<b>15 551 558,74</b>
VII		(+) <b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 760 392,27</b>	<b>-16 954 417,69</b>
VIII		(=) <b>RESULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>-4 233 830,43</b>	<b>-1 402 858,95</b>
IX		(+) <b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>12 506 106,10</b>	<b>13 807 866,84</b>
	15	(-) Impôts sur les résultats	3 866 776,00	4 027 488,00
X		(=) <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4 405 499,67</b>	<b>8 377 519,89</b>

	1	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4 405 499,67</b>	<b>8 377 519,89</b>
		Bénéfice +	4 405 499,67	8 377 519,89
		Perte -		
	2	(+) Dotations d'exploitation (1)	39 107 260,14	39 145 002,74
	3	(+) Dotations financières (1)		
	4	(+) Dotations non courantes (1)		
	5	(-) Reprises d'exploitation (2)		
	6	(-) Reprises financières (2)		38 390,29
	7	(-) Reprises non courantes (2)	13 306 007,90	15 699 071,85
	8	(-) Produits des cessions d'immobilisation	1 700,00	351 600,00
	9	(+) Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées		
XI		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>30 205 051,91</b>	<b>31 433 460,49</b>
	10	(-) <b>Distributions de bénéfices</b>		
XI		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30 205 051,91</b>	<b>31 433 460,49</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT 2013-2014

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**  
**TF : Tableau de Financement (Modelé Normal)**

### I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

I. SYNTHÈSES DES MASSES DU BILAN	Exercice b	Exercice précédent a	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
			c	d
Financement permanent	528 335 797,08	570 772 192,03	42 436 394,95	
Moins actif immobilisé	630 892 265,93	662 963 433,49		32 071 167,56
<b>= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)</b>	<b>- 102 556 468,85</b>	<b>- 92 191 241,46</b>	<b>10 365 227,39</b>	
Actif circulant	616 403 899,43	514 091 585,13	102 312 314,30	
Moins Passif circulant	296 832 617,51	201 487 891,15		95 344 726,36
<b>= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)</b>	<b>319 571 281,92</b>	<b>312 603 693,98</b>	<b>6 967 587,94</b>	
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B</b>	<b>- 422 127 750,77</b>	<b>- 404 794 935,44</b>		<b>17 332 815,33</b>

### II EMPLOIS ET RESSOURCES

II.EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice Précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>31 433 460,49</b>	<b>11 323 759,42</b>	
+ Capacité d'autofinancement		31 433 460,49	11 323 759,42	
- Distributions de bénéfices				
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>643 961,76</b>		<b>26 067 809,45</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		351 600,00		25 500 310,22
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées		292 361,76		567 499,23
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES @</b>				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)</b>				
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>32 077 422,25</b>	<b>11 323 759,42</b>	<b>26 067 809,45</b>
<b>II.EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>9 752 587,98</b>		<b>34 986 659,88</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles				
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	9 752 587,98		34 533 960,88	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées			452 699,00	
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>32 690 061,66</b>		<b>12 284 165,89</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>				
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>42 442 649,64</b>		<b>47 270 825,77</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>	<b>6 967 587,94</b>			<b>75 865 291,86</b>
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>17 332 815,33</b>	<b>43 338 516,12</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 410 237,58</b>	<b>49 410 237,58</b>	<b>101 933 101,31</b>	<b>101 933 101,31</b>

**TF : Tableau de Financement (Modelé Normal)**

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Exercice b	Exercice précédent a	Exercice a - b	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	512 244 569,93	528 335 797,08	16 091 227,15	
Moins actif immobilisé	607 445 495,51	630 892 265,93		23 446 770,42
<b>= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)</b>	<b>-95 200 925,58</b>	<b>-102 556 468,85</b>		<b>7 355 543,27</b>
Actif circulant	610 105 202,04	616 403 899,43		6 298 697,39
Moins Passif circulant	284 618 210,63	296 832 617,51	12 214 406,88	
<b>= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)</b>	<b>325 486 991,41</b>	<b>319 571 281,92</b>	<b>5 915 709,49</b>	
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B</b>	<b>-420 687 916,99</b>	<b>-422 127 750,77</b>	<b>1 439 833,78</b>	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice Précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>30 205 051,91</b>		<b>31 433 460,49</b>
+ Capacité d'autofinancement		30 205 051,91		31 433 460,49
- Distributions de bénéfices				
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>188 779,76</b>		<b>643 961,76</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		1 700,00		351 600,00
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées		187 079,76		292 361,76
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©</b>				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)   (nettes de primes de remboursement)</b>				
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>30 393 831,67</b>		<b>32 077 422,25</b>
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>15 847 569,48</b>		<b>9 752 587,98</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	23 700,00			
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	15 823 869,48		9 752 587,98	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées				
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>7 190 718,92</b>		<b>32 690 061,66</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>				
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>23 038 288,40</b>		<b>42 442 649,64</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>	<b>5 915 709,49</b>		<b>6 967 587,94</b>	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>1 439 833,78</b>			<b>17 332 815,33</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 393 831,67</b>	<b>30 393 831,67</b>	<b>49 410 237,58</b>	<b>49 410 237,58</b>

Tableau des immobilisations autres que financières

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>5 512 659,00</b>							<b>5 512 659,00</b>
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 512 659,00							5 512 659,00
Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>52 187 729,68</b>							<b>52 187 729,68</b>
Immob. En recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 178 215,74							30 178 215,74
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles	22 009 513,94							22 009 513,94
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 278 570 493,11</b>	<b>9 752 587,98</b>		<b>1 533 238,25</b>	<b>1 747 694,77</b>		<b>1 533 238,25</b>	<b>1 286 575 386,32</b>
Terrains	4 814 184,20							4 814 184,20
Constructions	61 516 889,91	101 656,68						61 618 546,59
Installat. Techniques, matériel et outillage	1 119 565 536,36	5 385 514,99		1 533 238,25				1 126 484 289,60
Matériel de transport	17 843 311,39	104 844,00			1 747 694,77			16 200 460,62
Mobilier, matériel bureau et aménagements	9 405 202,89	24 133,33						9 429 336,22
Immobilisations corporelles diverses	153 395,21							153 395,21
Immobilisations corporelles en cours	65 271 973,15	4 136 438,98					1 533 238,25	67 875 173,88

Tableau des immobilisations autres que financières

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>5 512 659,00</b>							<b>5 512 659,00</b>
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 512 659,00							5 512 659,00
Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>52 187 729,68</b>	<b>23 700,00</b>						<b>52 211 429,68</b>
Immob. En recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 178 215,74	23 700,00						30 201 915,74
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles	22 009 513,94							22 009 513,94
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 286 575 386,32</b>	<b>15 823 869,48</b>		<b>1 939 191,95</b>	<b>7 400,00</b>		<b>1 939 191,95</b>	<b>1 302 391 855,80</b>
Terrains	4 814 184,20							4 814 184,20
Constructions	61 618 546,59	428 963,35						62 047 509,94
Installat. Techniques, matériel et outillage	1 126 484 289,60	9 642 124,95		1 939 191,95				1 138 065 606,50
Matériel de transport	16 200 460,62	9 880,00			7 400,00			16 202 940,62
Mobilier, matériel bureau et aménagements	9 429 336,22	101 736,00						9 531 072,22
Immobilisations corporelles diverses	153 395,21							153 395,21
Immobilisations corporelles en cours	67 875 173,88	5 641 165,18					1 939 191,95	71 577 147,11

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**

Etat B2 Bis

**Tableau des Amortissements**

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>2 205 063,60</b>	<b>1 102 531,80</b>		<b>3 307 595,40</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 205 063,60	1 102 531,80		3 307 595,40
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>29 946 341,84</b>	<b>119 352,58</b>		<b>30 065 694,42</b>
Immob. En recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	29 946 341,84	119 352,58		30 065 694,42
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 003 683 127,88</b>	<b>37 923 118,36</b>	<b>1 747 694,77</b>	<b>1 039 858 551,47</b>
Terrains				
Constructions	48 978 598,40	2 114 951,51		51 093 549,91
Installations techniques, matériel et outillage	928 662 816,74	35 122 933,99		963 785 750,73
Matériel de transport	17 470 553,30	380 334,83	1 747 694,77	16 103 193,36
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	8 429 671,73	302 733,03		8 732 404,76
Autres immobilisations corporelles	141 487,71	2 165,00		143 652,71
Immobilisations corporelles en cours				

## Tableau des Amortissements

N A T U R E	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissement sur les immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement en fin d'exercice 4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>3 307 595,40</b>	<b>1 102 531,80</b>		<b>4 410 127,20</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 307 595,40	1 102 531,80		4 410 127,20
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>30 065 694,42</b>	<b>76 208,82</b>		<b>30 141 903,24</b>
Immobil. En recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	30 065 694,42	76 208,82		30 141 903,24
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 039 858 551,47</b>	<b>37 928 519,52</b>	<b>7 400,00</b>	<b>1 077 779 670,99</b>
Terrains				
Constructions	51 093 549,91	2 129 573,85		53 223 123,76
Installations techniques, matériel et outillage	963 785 750,73	35 538 120,69		999 323 871,42
Matériel de transport	16 103 193,36	26 726,32	7 400,00	16 122 519,68
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	8 732 404,76	231 933,66		8 964 338,42
Autres immobilisations corporelles	143 652,71	2 165,00		145 817,71
Immobilisations corporelles en cours				









**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**

Etat B5

**Tableau des Provisions**

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	43 363 539,46							43 363 539,46
2. Provisions réglementées	70 180 436,38						13 944 233,07	56 236 203,31
3. Provisions durables pour risques et charges	1 822 170,07					38 390,29	1 754 838,78	28 941,00
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>115 366 145,91</b>					<b>38 390,29</b>	<b>15 699 071,85</b>	<b>99 628 683,77</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	104 896 357,88	20 103 965,90	3 236 400,00		21 085 846,26			107 150 877,52
5. Autres Provisions pour risques et charge	144 000,00		285 500,00			144 000,00		285 500,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>105 040 357,88</b>	<b>20 103 965,90</b>	<b>3 521 900,00</b>		<b>21 085 846,26</b>	<b>144 000,00</b>		<b>107 436 377,52</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>220 406 503,79</b>	<b>20 103 965,90</b>	<b>3 521 900,00</b>		<b>21 085 846,26</b>	<b>182 390,29</b>	<b>15 699 071,85</b>	<b>207 065 061,29</b>

**Tableau des Provisions**

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	43 363 539,46							43 363 539,46
2. Provisions réglementées	56 236 203,31						13 306 007,90	42 930 195,41
3. Provisions durables pour risques et charges	28 941,00							28 941,00
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>99 628 683,77</b>						<b>13 306 007,90</b>	<b>86 322 675,87</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors	107 150 877,52	16 736 772,66			20 103 965,90	5 152 800,00		98 630 884,28
5. Autres Provisions pour risques et charge	285 500,00		220 300,00			285 500,00		220 300,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>107 436 377,52</b>	<b>16 736 772,66</b>	<b>220 300,00</b>		<b>20 103 965,90</b>	<b>5 438 300,00</b>		<b>98 851 184,28</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>207 065 061,29</b>	<b>16 736 772,66</b>	<b>220 300,00</b>		<b>20 103 965,90</b>	<b>5 438 300,00</b>	<b>13 306 007,90</b>	<b>185 173 860,15</b>

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013

Etat B6

Tableau des créances

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>De l'Actif Immobilisé</b>	<b>148 321 064,53</b>	<b>128 037 372,95</b>	<b>315 348,92</b>	<b>19 968 342,66</b>	<b>19 968 342,66</b>	<b>6 126 511,64</b>	<b>121 194 591,76</b>	
- Prêts immobilisés	836 926,49	521 577,57	315 348,92					
- Autres créances financières	147 484 138,04	127 515 795,38		19 968 342,66	19 968 342,66	6 126 511,64	121 194 591,76	
<b>De l'actif circulant</b>	<b>449 377 395,65</b>		<b>437 515 401,11</b>	<b>11 861 994,54</b>	<b>263 160,30</b>	<b>48 991 023,11</b>	<b>228 865 975,23</b>	<b>122 040 669,68</b>
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	573 118,37		573 118,37					
- Clients et comptes rattachés	316 263 579,91		304 401 585,37	11 861 994,54	263 160,30	10 409 594,28	138 400 675,49	122 040 669,68
- Personnel	564 487,94		564 487,94					
- Etat	38 581 428,83		38 581 428,83			38 581 428,83		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	90 465 299,74		90 465 299,74				90 465 299,74	
- Compte de régularisation actif	2 929 480,86		2 929 480,86					
<b>T O T A U X</b>	<b>597 698 460,18</b>	<b>128 037 372,95</b>	<b>437 830 750,03</b>	<b>31 830 337,20</b>	<b>20 231 502,96</b>	<b>55 117 534,75</b>	<b>350 060 566,99</b>	<b>122 040 669,68</b>

**Tableau des créances**

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>De l'Actif Immobilisé</b>	<b>148 133 984,77</b>	<b>127 517 895,38</b>	<b>476 617,49</b>	<b>20 139 471,90</b>			<b>121 196 691,76</b>	
- Prêts immobilisés	647 746,73		476 617,49	171 129,24				
- Autres créances financières	147 486 238,04	127 517 895,38		19 968 342,66			121 196 691,76	
<b>De l'actif circulant</b>	<b>459 925 682,14</b>		<b>448 063 687,60</b>	<b>11 861 994,54</b>		<b>51 184 186,83</b>	<b>257 727 890,24</b>	<b>114 495 971,24</b>
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	596 325,21		596 325,21					
- Clients et comptes rattachés	327 368 664,17		315 506 669,63	11 861 994,54		14 209 598,18	165 719 926,18	114 495 971,24
- Personnel	655 179,67		655 179,67					
- Etat	36 974 588,65		36 974 588,65			36 974 588,65		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	92 007 964,06		92 007 964,06				92 007 964,06	
- Compte de régularisation actif	2 322 960,38		2 322 960,38					
<b>T O T A U X</b>	<b>608 059 666,91</b>	<b>127 517 895,38</b>	<b>448 540 305,09</b>	<b>32 001 466,44</b>		<b>51 184 186,83</b>	<b>257 727 890,24</b>	<b>114 495 971,24</b>

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**

Etat B7

**Tableau des Dettes**

Dettes	Total	Analyse par échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>7 190 718,92</b>		<b>7 190 718,92</b>					
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	7 190 718,92		7 190 718,92					
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>296 546 688,01</b>		<b>276 558 804,37</b>	<b>19 987 883,64</b>	<b>83 613 200,00</b>	<b>94 339 286,26</b>	<b>29 283 130,75</b>	<b>10 079 663,49</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	207 724 989,71		187 737 106,07	19 987 883,64	83 613 200,00	26 282 510,83	19 010 015,01	10 079 663,49
- Clients créditeurs, avances et acomptes	227 095,28		227 095,28					
- Personnel	763 681,13		763 681,13					
- Organismes sociaux	5 169 812,35		5 169 812,35			5 169 812,35		
- Etat	62 886 963,08		62 886 963,08			62 886 963,08		
- Comptes d'associés	4 712,50		4 712,50				4 712,50	
- Autres créanciers	19 678 266,06		19 678 266,06				10 268 403,24	
- Comptes de régularisation - Passif	91 167,90		91 167,90					
<b>T O T A U X</b>	<b>303 737 406,93</b>		<b>283 749 523,29</b>	<b>19 987 883,64</b>	<b>83 613 200,00</b>	<b>94 339 286,26</b>	<b>29 283 130,75</b>	<b>10 079 663,49</b>

**Tableau des Dettes**

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement								
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>283 871 710,63</b>		<b>195 652 194,15</b>	<b>88 219 516,48</b>	<b>91 380 300,00</b>	<b>82 346 636,43</b>	<b>25 927 640,69</b>	<b>6 493 295,40</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	192 263 893,94		104 044 377,46	88 219 516,48	91 380 300,00	12 238 962,60	25 307 972,96	6 493 295,40
- Clients créditeurs, avances et acomptes	227 095,28		227 095,28					
- Personnel	783 911,64		783 911,64					
- Organismes sociaux	3 730 749,29		3 730 749,29			3 730 749,29		
- Etat	66 376 924,54		66 376 924,54			66 376 924,54		
- Comptes d'associés	4 712,50		4 712,50					
- Autres créanciers	20 380 649,58		20 380 649,58				619 667,73	
- Comptes de régularisation - Passif	103 773,86		103 773,86					
<b>T O T A U X</b>	<b>283 871 710,63</b>		<b>195 652 194,15</b>	<b>88 219 516,48</b>	<b>91 380 300,00</b>	<b>82 346 636,43</b>	<b>25 927 640,69</b>	<b>6 493 295,40</b>

**Etat des Suretés Réelles Données ou Reçues**

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	Valeur Nette Comptable de la sureté donnée
-----------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	--------------	--

Sûrete donnée					
NEANT					

Sûrete reçue					
NEANT					

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP)

Etat B9

du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Engagement Financiers Reçus ou Donnés Hors Opérations de Crédit-Bail**

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
ADMISSION TEMPORAIRE	3 759 379,62	3 761 564,62
CAUTIONS DIVERSES	777 294,00	777 294,00
CREDIT D'ENLEVEMENT	14 000 000,00	14 030 000,00
EXPORTATIONS TEMPORAIRES	585 514,00	585 514,00
LETTRE DE GARANTIE	727 093,00	727 093,00
OBLIGATION CAUTIONNEES		7 955 916,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 849 280,62</b>	<b>27 837 381,62</b>

Engagements reçus	Montant Exercice	Montant Exercice Précédent



**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) du 01/01/2013 au 31/12/2013**

**Etat C2**

**Tableau d'affectation des Resultats Intervenus au cours de l'exercice**

<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>	<b>MONTANT</b>	<b>B. AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>MONTANT</b>
Décision du		Réserv e légale	
Report à nouv eau	153 268 020,48	Autres réserv es	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	-31 840 748,70	Div idendes	
Prélèv ements sur les réserv es		Autres affectations	
Autres prélèv ements		Report à nouveau	121 427 271,78
<b>TOTAL A</b>	<b>121 427 271,78</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>121 427 271,78</b>

**Tableau d'affectation des Resultats Intervenus au cours de l'exercice**

<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>	<b>MONTANT</b>	<b>B. AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>MONTANT</b>
Décision du 24 juin 2014		Réserve légale	
Report à nouveau	121 427 271,78	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	8 377 519,89	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	129 804 791,67
<b>TOTAL A</b>	<b>129 804 791,67</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>129 804 791,67</b>

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP)

Etat C5

du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Datation & Evenements Posterieurs**

Date de clôture(1)	31/12/2014
Date d'établissement des états	28/03/2015
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

**EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION DES ETATS DE SYNTHESE**

DATE	
<b>Favorables</b>	
	<b>NEANT</b>
<b>Défavorables</b>	<b>NEANT</b>

## BILANS CONSOLIDÉS 2013-2014

### Bilan consolidé au 31 Décembre 2013

ACTIF	Bilan consolidé au 31/12/2013	Bilan consolidé au 31/12/2012
<b>Actif immobilisé</b>	<b>654 616</b>	<b>699 685</b>
Ecart d'acquisition	112 892	122 300
Immobilisations incorporelles	22 122	22 241
Immobilisations corporelles	289 170	322 806
Immobilisations financières	128 005	130 645
Titres mis en équivalence	102 427	101 693
<b>Actif circulant</b>	<b>620 081</b>	<b>520 758</b>
Stocks et en cours	157 176	118 938
Clients et comptes rattachés	305 374	232 193
Impôts différés actifs	662	992
Autres créances et comptes de régularisation	133 114	139 126
Valeurs mobilières de placement	20 455	23 692
Disponibilités	3 301	5 818
<b>TOTAL DEL'ACTIF</b>	<b>1 274 697</b>	<b>1 220 443</b>

PASSIF	Bilan consolidé au 31/12/2013	Bilan consolidé au 31/12/2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
- Capital	240 000	240 000
- Réserves consolidées	261 403	302 002
- Résultats consolidés	8 482	40 599
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>492 921</b>	<b>501 403</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>492 921</b>	<b>501 403</b>
<b>Passifs à long terme</b>	<b>40 040</b>	<b>84 700</b>
Dettes financières à long terme	40 011	82 915
Subvention reçue	-	-
Provisions pour risques et charges	29	1 785
<b>Passif circulant</b>	<b>741 736</b>	<b>634 340</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	207 725	137 943
Autres dettes et comptes de régularisation	88 822	63 266
Impôts différés passifs	19 761	22 519
Trésorerie passif	425 428	410 612
<b>TOTAL DUPASSIF</b>	<b>1 274 697</b>	<b>1 220 443</b>

**Bilan consolidé au 31 Décembre 2014**

<b>ACTIF</b>	<b>Bilan consolidé au 31/12/2014</b>	<b>Bilan consolidé au 31/12/2013</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>613 645</b>	<b>654 616</b>
Ecart d'acquisition	103 484	112 892
Immobilisations incorporelles	22 070	22 122
Immobilisations corporelles	261 601	289 170
Immobilisations financières	127 818	128 005
Titres mis en équivalence	98 672	102 427
<b>Actif circulant</b>	<b>614 390</b>	<b>620 081</b>
Stocks et en cours	135 241	157 176
Clients et comptes rattachés	316 479	305 374
Impôts différés actifs	331	662
Autres créances et comptes de régularisation	132 557	133 114
Valeurs mobilières de placement	25 608	20 455
Disponibilités	4 174	3 301
<b>TOTAL DEL'ACTIF</b>	<b>1 228 035</b>	<b>1 274 697</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Bilan consolidé au 31/12/2014</b>	<b>Bilan consolidé au 31/12/2013</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
- Capital	240 000	<b>240 000</b>
- Réserves consolidées	252 921	261 403
- Résultats consolidés	- 13 041	- 8 482
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>479 880</b>	<b>492 921</b>
Intérêts minoritaires		-
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>479 880</b>	<b>492 921</b>
<b>Passifs à long terme</b>	<b>22 051</b>	<b>40 040</b>
Dettes financières à long terme	22 022	40 011
Subvention reçue		
Provisions pour risques et charges	29	29
<b>Passif circulant</b>	<b>726 103</b>	<b>741 736</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	192 264	207 725
Autres dettes et comptes de régularisation	91 608	88 822
Impôts différés passifs	17 369	19 761
Trésorerie passif	424 862	425 428
<b>TOTAL DUPASSIF</b>	<b>1 228 035</b>	<b>1 274 697</b>

## CPC CONSOLIDES 2013-2014

<b>Compte de produits et de charges au 31 Décembre 2013</b>		
<b>NATURE</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Chiffres d'affaires	787 677	788 936
Variation de stocks de produits	35 256	- 56 283
Autres produits d'exploitation	23 523	24 782
Achats consommés	- 649 981	- 588 231
Charges externes	- 30 364	- 33 755
Charges de personnel	- 66 526	- 65 905
Autres charges d'exploitation	- 5 382	- 5 000
Impôts et taxes	- 6 827	- 6 573
Dotations d'exploitation	- 63 611	- 65 822
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>23 766</b>	<b>- 7 850</b>
Charges et produits financiers	- 28 637	- 39 922
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>- 4 871</b>	<b>- 47 772</b>
Charges et produits non courants	- 136	6 812
Impôts sur les résultats	- 1 600	- 3 174
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>- 6 607</b>	<b>- 44 133</b>
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équiva	7 533	14 127
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 9 408	- 10 592
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>- 8 482</b>	<b>- 40 598</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>- 8 482</b>	<b>- 40 598</b>
Résultat par action	- 3,53	- 16,92

## Compte de produits et de charges au 31 Décembre 2014

NATURE	31/12/2014	31/12/2013
Chiffres d'affaires	754 563	787 677
Variation de stocks de produits	- 33 075	35 256
Autres produits d'exploitation	22 619	23 523
Achats consommés	- 567 259	- 649 981
Charges externes	- 32 008	- 30 364
Charges de personnel	- 65 108	- 66 526
Autres charges d'exploitation	- 5 233	- 5 382
Impôts et taxes	- 6 550	- 6 827
Dotations d'exploitation	- 60 206	- 63 611
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 741</b>	<b>23 766</b>
Charges et produits financiers	- 13 267	- 28 637
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>- 5 526</b>	<b>- 4 871</b>
Charges et produits non courants	- 800	- 136
Impôts sur les résultats	- 1 806	- 1 600
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>- 8 131</b>	<b>- 6 607</b>
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	4 498	7 533
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 9 408	- 9 408
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>- 13 041</b>	<b>- 8 482</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>- 13 041</b>	<b>- 8 482</b>
Résultat par action	- 5,43	- 3,53

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 2013-2014

### Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2012 et 2013

(Données en milliers de dirhams)

	31/12/2013		31/12/2012	
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	-	6 607	-	44 133
<i>Élimination des charges et produits nets sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>				
- Dotations aux amortissements		43 507		44 738
- Charges/ produits sans effet sur la trésorerie	-	7 867	-	7 491
- Variation des impôts différés	-	2 427	-	2 637
- Plus ou moins values de cession	-	351	-	7 907
- Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-		-
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>26 255</b>	-	<b>17 430</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		6 800		5 659
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-	6 832		76 269
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>		<b>26 223</b>		<b>64 498</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	9 753	-	17 090
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-		-
Cession d'immos corporelles		351		8 056
Cession de titres de sociétés mises en équivalence		-		-
Acquisition de titres de société consolidée		-		-
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	-	<b>9 402</b>	-	<b>9 034</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère				-
Augmentation de capital en numéraire				-
Subventions reçues		-		-
Autres opérations financières	-	1 463		158
Emission d'emprunt		-		-
Remboursement d'emprunts	-	32 690	-	12 284
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	-	<b>34 153</b>	-	<b>12 126</b>
Mouvements de conversion				
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	-	<b>17 333</b>		<b>43 338</b>
Trésorerie au début de l'exercice	-	404 795	-	448 133
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	-	<b>422 128</b>	-	<b>404 795</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2013 et 2014

(Données en milliers de dirhams)

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	- 8 131 -	6 607
<i>Élimination des charges et produits nets sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
- Dotations aux amortissements	43 470	43 507
- Charges/ produits sans effet sur la trésorerie	- 10 798 -	7 867
- Variation des impôts différés	- 2 061 -	2 427
- Plus ou moins values de cession	- 2 -	351
- Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>22 478</b>	<b>26 255</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	8 253	6 800
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 6 441 -	6 832
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>24 290</b>	<b>26 223</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 15 824 -	9 753
Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 24 -	-
Cession d'immos corporelles	2	351
Cession de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
Acquisition de titres de société consolidée	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 15 846 -</b>	<b>9 402</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-
Augmentation de capital en numéraire		-
Subventions reçues	-	-
Autres opérations financières	187 -	1 463
Emission d'emprunt	-	-
Remboursement d'emprunts	- 7 191 -	32 690
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>- 7 004 -</b>	<b>34 153</b>
Mouvements de conversion		
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>1 440 -</b>	<b>17 333</b>
Trésorerie au début de l'exercice	- 422 128 -	404 795
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>- 420 689 -</b>	<b>422 128</b>